

**Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**Pays Coeur d'Hérault**

**Communauté de communes du Clermontais**

**Commune d'Aspiran**

**Contrat Cadre**

**2019 / 2021**



**Entre,**

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente
- La Commune d'Aspiran, représentée par M. Olivier BERNARDI, Maire
- La Communauté de Communes du Clermontais, représentée par M. Jean-Claude LACROIX, Président
- Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par M. Louis VILLARET, Président
- La Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie, représentée par M. Thierry RAVOT, Directeur Régional

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 10/12/18 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2018 – 2021,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 19 avril 2019 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune d'Aspiran,

**Vu** les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

**Vu** la délibération n° XXX du Conseil Municipal de la Commune d'Aspiran en date du XX XX,

**Vu** la délibération n° XXX du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais en date du XXXX,

**Vu** la délibération n° XXX du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault en date du XXX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du XXXX,

Il est convenu ce qui suit :

## **Table des matières**

<b>Préambule</b> : .....	5
<b>Article 1</b> : Objet.....	6
<b>Article 2</b> : Contexte et enjeux.....	6
Présentation de la commune d'Aspiran et de son territoire .....	6
Aspiran : Des influences territoriales extérieures marquées.....	7
Aspiran : une dynamique démographique soutenue .....	7
Aspiran est un pôle de proximité dans le SCoT du Pays Coeur d'Hérault .....	8
Aspiran : le cadre paysager et patrimonial de la commune .....	9
Aspiran : Parc de logements dynamique en périphérie, mais ancien en coeur de village ....	9
Aspiran : un village à la croisé des chemins.....	9
Aspiran : une commune dynamique entre périphérie et coeur de village.....	10
Aspiran : une dynamique touristique, culturelle et associative de proximité .....	10
Les engagements de la commune d'Aspiran pour l'environnement.....	11
Synthèse des équipements, services et activités économiques de la commune renforçant son rôle structurant (pôle de proximité dans le SCoT).....	12
Synthèse du diagnostic.....	12
<b>Article 3</b> : la stratégie de développement et de valorisation .....	17
<b>Article 4</b> : Le Projet de développement et de valorisation .....	19
<b>Article 5</b> : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021.....	20
<b>Article 6</b> : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement : .....	46
- du territoire communautaire de la Communauté de communes du Clermontais .....	46
- du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault.....	47
<b>Article 7</b> : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région.....	48
<b>Article 8</b> : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Clermontais .....	48
<b>Article 9</b> : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault .....	49

<b>Article 10 : Autres contributions</b> .....	49
La chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault.....	49
La Caisse des Dépôts et Consignations.....	49
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE).....	49
<b>Article 11 : Gouvernance</b> .....	50
<b>Article 12 : Durée</b> .....	51

## **Préambule :**

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
  - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
  - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
  - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

## Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune d'Aspiran, la Communauté de Communes du Clermontais, le Pays Cœur d'Hérault, la Caisse des Dépôts et Consignations, en y associant les services de l'Etat, le Département de l'Hérault, le CAUE, l'EPF et la CCI de l'Hérault

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et en faveur du développement de l'économie et de l'emploi de la Commune d'Aspiran et de son bassin de vie dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel,

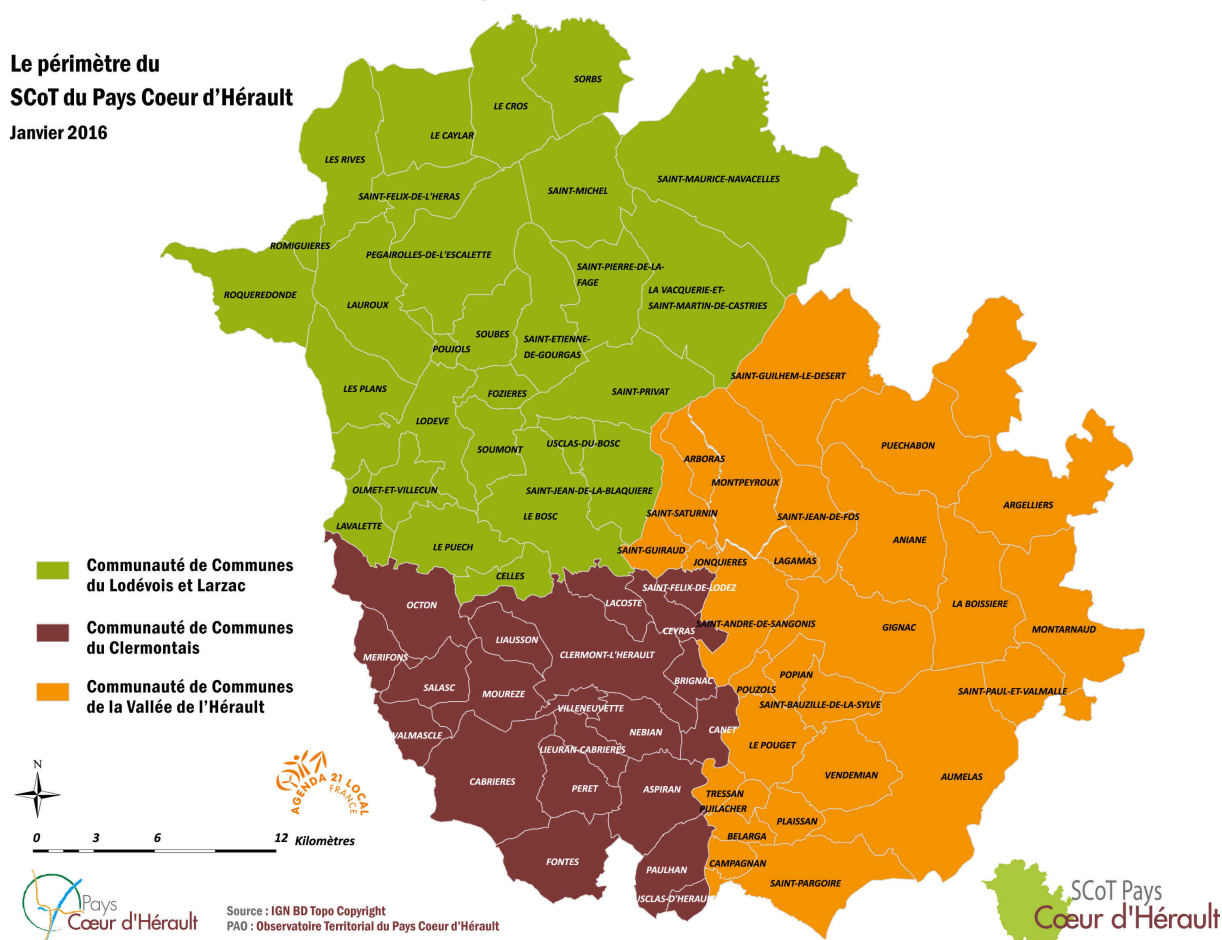
...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

## Article 2 : Contexte et enjeux

### *Présentation de la commune d'Aspiran et de son territoire*

**Le périmètre du  
SCoT du Pays Cœur d'Hérault**  
Janvier 2016

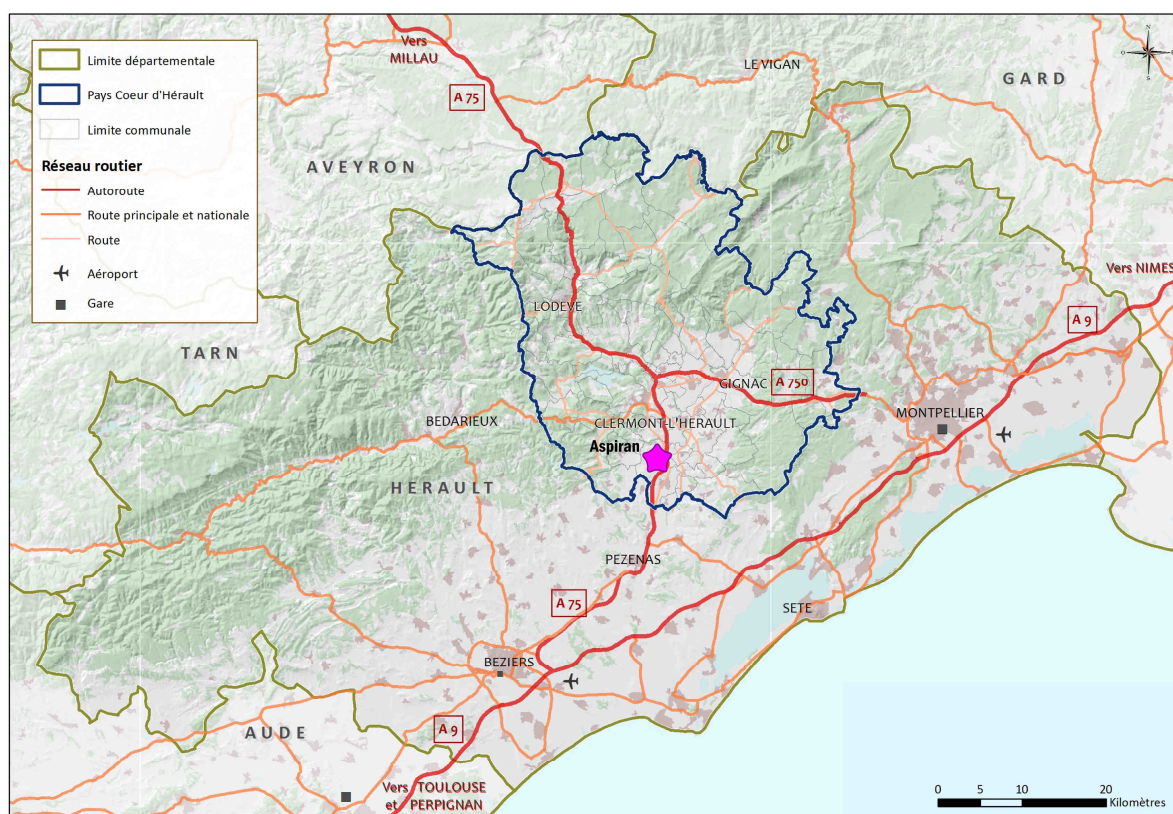


*Carte institutionnelle de localisation d'Aspiran / Aspiran se localise dans le Pays Cœur d'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais*

## **Aspiran : Des influences territoriales extérieures marquées**

Situé dans le département de l'Hérault et la nouvelle région Occitanie, la commune Aspiran se localise dans le Pays Cœur d'Hérault. Ce territoire affirme une proximité avec les grands pôles et bassins voisins, largement facilitée par l'A75 et l'A750, qui marquent leur jonction sur le Pays Cœur d'Hérault : Montpellier, bassin de Thau (Agde, Sète), Biterrois, ou le Millavois. De cette situation, le Pays connaît un développement démographique dynamique (environ 80 000 habitants en 2017 ; +2%/an entre 2007-2014) qui impacte directement ses paysages et son fonctionnement. Le Pays est un territoire rural aux influences péri-urbaines marquées.

Ainsi, de nouveaux équilibres se créent au sein du territoire du Pays. En effet, la Communauté de Communes du Clermontais (qui intègre la commune d'Aspiran) s'inscrit en proche périphérie de l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2011), ce qui sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements).



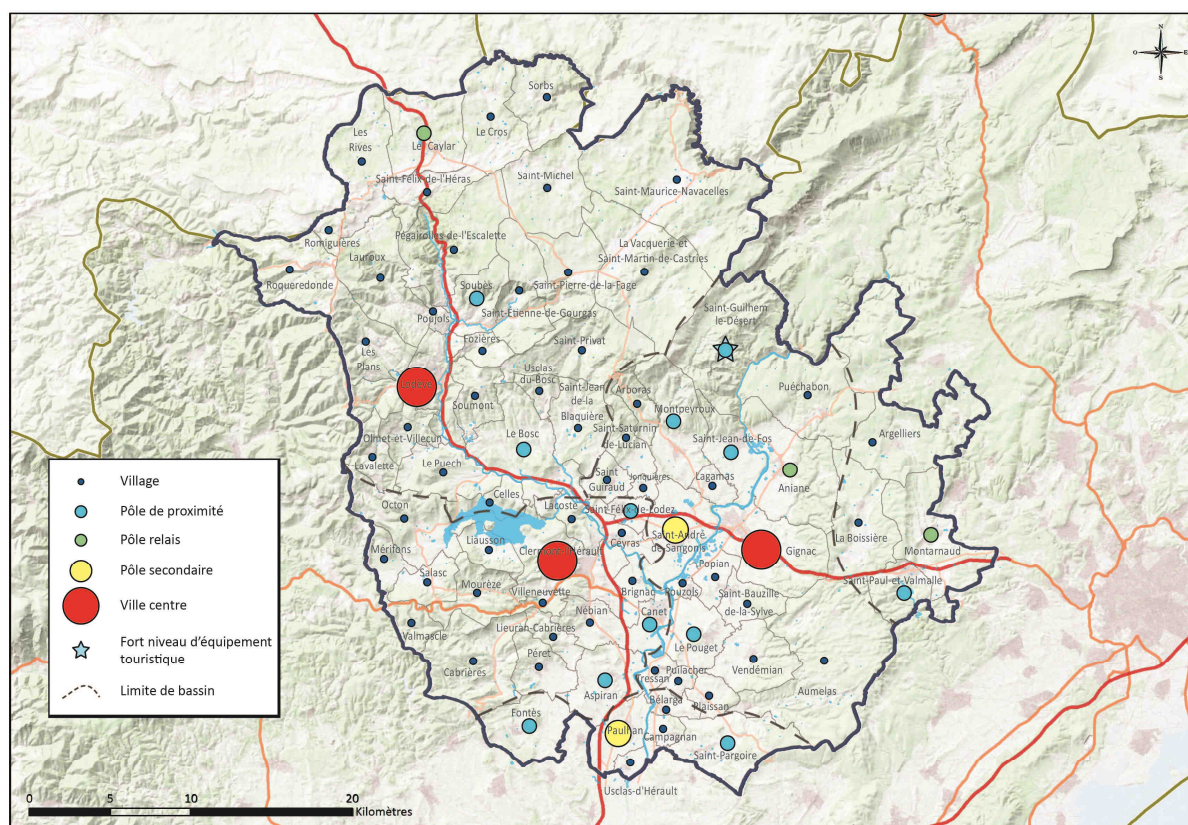
Réalisation : TERCIA consultants, février 2017

Source : BD TOPO® © V2 IGN-F - 2015, BD ALTI® © IGN-F - 2014 et PCH 2017

## **Aspiran : une dynamique démographique soutenue**

En 2015, Aspiran comptait 1 632 habitants, soit une dynamique démographique de 3.7%/an depuis 2007. Ainsi la commune a accueilli 465 habitants depuis 1999, soit approximativement 1/3 de sa population actuelle. Dans le cadre du plan local d'urbanisme, la commune a fixé le seuil maximum à 2 060 habitants pour l'horizon 2030, soit une progression de 428 habitants.

## Aspiran est un pôle de proximité dans le SCoT du Pays Coeur d'Hérault



Réalisation : TERCIA consultants, janvier 2018

Source : BD TOPO® © V2 IGN-F - 2015, BD ALTI® © IGN-F - 2014 et PCH 2017

### Carte extraite du diagnostic du SCoT Pays Coeur d'Hérault - validé le 4 mai 2018

La commune d'Aspiran s'inscrit dans l'armature de bourgs et villages du Coeur d'Hérault, en complémentarité des villes centres de Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac, mais également des pôles secondaires de Saint André de Sangonis et Paulhan. En tant que pôle de proximité, Aspiran assure une attractivité locale réelle, en matière d'équipements, de services (poste, écoles, crèche, pôle de santé, équipements sportifs, culturels, services communaux, commerces de proximité...), de commerces (artisanats, alimentations et produits du terroir, salons de coiffure, d'esthétique, bars, hôtel, restaurants, camping, commerces de proximité, carburants...et d'activités économiques et culturelles). Ces activités commerciales et de services répondent aux besoins des aspiranais mais aussi des villages alentours (Paulhan, Péret, Lieuran-Cabrières, Adissan) et aux personnes de passage.

On distingue :

- Les équipements et services généraux
- La mairie, les Aspiranais disposent d'un relais de la poste au tabac-presse, la déchetterie du Syndicat Centre Hérault
- Les équipements scolaires et de petite enfance
- 1 école maternelle, 1 école élémentaire, 1 crèche, une garderie d'assistante maternelle
- Les équipements sportifs
- On recense 1 stade, avec local sportif et vestiaire 2 courts de tennis avec Club House, 1 boulodrome, 1 city stade,
- Les équipements et services liés à la vie sociale et aux loisirs
- Dans cette catégorie la commune dispose de nombreux équipements avec : une crèche- halte garderie, une bibliothèque, un CCAS, Maison de retraite, kiné cabinets d'infirmiers, 2 médecins.

Dans le SCoT en cours d'élaboration, le rôle structurant d'Aspiran sera renforcé par un meilleur niveau d'équipements et de services, et un maintien de la dynamique démographique. La ville est de cette manière pleinement confortée dans son rôle local.



### ***Aspiran : le cadre paysager et patrimonial de la commune***

Aspiran est une commune qui se localise pour partie dans la plaine viticole de l'Hérault et dans les massifs de garrigues et de coteaux viticoles. A partir du centre historique, lové au cœur d'un massif boisé aux portes de la ville (le pioch), de nombreux quartiers extérieurs ont été créés ces dernières années (le vigné, la combe d'arlenques, le piochet). On observe des discontinuités et des juxtapositions d'usages différents qui renforcent le besoin de liens entre ces quartiers. Exemple emblématique, le quartier de la gare, au-delà de l'autoroute, nécessite d'être réinvesti pour former une réelle **continuité urbaine sécurisée et aménagée**, avec le centre ancien et le fleuve Hérault tout proche.

La commune d'Aspiran dispose d'un **patrimoine historique** de grande qualité. On recense l'église saint Julien (bâtiment protégé au titre des monuments historiques), la chapelle des pénitents récemment restaurée, la bibliothèque maison du viguier, les nombreux porches, les fontaines et la maison renaissance. Ces divers patrimoines font d'Aspiran un bourg-centre plein de charme, qui garde une dimension humaine et dynamique.

### ***Aspiran : Parc de logements dynamique en périphérie, mais ancien en coeur de village***

Aspiran compte en 2014, 857 logements, soit 16 nouveaux logements par an depuis 1999. La vacance sur la commune est de 10.4% en 2014 contre 14.7% en 2009, soit une résorption de cette dernière (à mettre en lien cependant avec la dynamique démographique). Le parc immobilier est plutôt ancien comparativement à la communauté de communes du Clermontais et est essentiellement composé de grands logements.

Il est important de noter le caractère vétuste de ces derniers, associés à une paupérisation existante. Ces problématiques s'accompagnent de problématiques de stationnements et d'insalubrités.

Pour cela, la commune souhaite mettre en place le "permis de louer" afin de lutter contre les locations fortement dégradées. Il s'agit d'un dispositif administratif qui découle des décrets d'application de la Loi ALUR (2014). Les Collectivités peuvent de cette manière imposer une déclaration préalable à la location ou une autorisation préalable à la location d'un logement. Un des axes forts du projet communal est l'acquisition de maisons du village quand le prix de vente reste raisonnable. L'acquisition se fait dans le but de restaurer ces habitations avec pour objectifs, l'économie d'énergie, améliorer le confort et encourager la sauvegarde du patrimoine, afin de pouvoir proposer des logements sociaux de qualité. Ainsi, il s'agit de redynamiser le centre ancien et de faire évoluer le prix de la location au m<sup>2</sup> vers le bas.

De plus, la commune participe à un diagnostic de territoire dans le cadre de l'AMI Régional "Reconquête des Friches". En effet, des bâtiments ont été identifiés dans ce travail (Ecole Saint Joseph, Presbytère, Anciennes écoles).

Les faubourgs plus récents affichent plutôt des problématiques d'aménagement des espaces publics et de liens avec le centre historique à conforter.

### ***Aspiran : un village à la croisée des chemins***

Aspiran se localise sur un carrefour permettant de rejoindre Paulhan, Lieuran-cabrières, Péret sur la D130. Les flux de véhicules qui traversent le village sont importants pour la commune.

Sur Aspiran, les migrations domicile-travail constituent l'essentiel des déplacements. Des bus journaliers vers Clermont l'Hérault/Montpellier et Pézenas desservent la commune. Il existe également un bus scolaire vers Paulhan et Clermont l'Hérault. Toutefois, la place du jeu de ballon, espace public emblématique, concentre des flux différents (stationnement, circulation de différents usagers...) qui amoindrissent son potentiel d'animation de la vie de la commune.

### ***Aspiran : une commune dynamique entre périphérie et coeur de village***

Aspiran est un petit pôle commercial de proximité. La commune dispose d'un panel d'activités commerciales et de services, principalement concentrées dans le centre ancien : coiffeur, tabac presse faisant relais poste, bar et restaurants, boulangerie, et pharmacie. Ces activités commerciales répondent aux besoins des habitants d'Aspiran mais aussi des villages alentours (Péret, Adissan) et aux personnes de passage. Dans le tissu économique d'Aspiran, on distingue également la zone d'activités des pins (ZAE), située en entrée de ville, à proximité du lotissement du vigné. Les artisans sont également bien représentés : 13 maçons, 7 entreprises du bâtiment, 2 électriciens, 5 plombiers chauffagistes, 2 menuisiers. En termes de zone d'influence commerciale, la commune est polarisée par Clermont l'Hérault et Pézenas qui disposent de zones économiques importantes qui permettent aux habitants de faire leurs principaux achats en Pays Coeur d'Hérault. Enfin, l'agriculture reste un secteur d'activité important pour la commune et tout particulièrement la viticulture. En effet, la commune comptabilise de nombreux viticulteurs et vigneron, domaines, gîtes et **caves particulières**.

La commune de Paulhan dispose également d'un appui intercommunal dans le cadre du maintien et développement du commerce en cœur de ville. Le dispositif d'aide aux loyers pour les commerces ou activités artisanales dans les centres villes vise à favoriser l'implantation de commerces de proximité et la reprise de fonds de commerces. Il prend la forme d'une subvention attribuée en fonction du loyer, par la Communauté de communes du Clermontais et la commune sous réserve d'une contractualisation avec la commune concernée et dans la limite des fonds attribués au budget de l'année en cours.

### ***Aspiran : une dynamique touristique, culturelle et associative de proximité***

Le territoire du Pays Coeur d'Hérault est richement doté en sites naturels, exceptionnels :

- 3 Grands Sites de France : Grand Site du Salagou Mourèze ; Grand Site de Saint Guilhem le Désert-Gorges de l'Hérault (Grand Site Occitanie) ; Grand Site de Navacelles
- Site labellisé UNESCO : Causses et Cévennes
- 2 Communes PNRHL : Roqueredonde et Romiguières

Il offre des activités de pleine nature développées au Nord et autour du Salagou.

Sur la Communauté de communes du Clermontais, l'offre patrimoniale, culturelle, oenotouristique est également riche, mais moins perceptible par les visiteurs qui ne connaissent pas le territoire car les points d'ancrage sont moins forts. La commune d'Aspiran s'inscrit pleinement dans cette problématique. Pourtant, la commune dispose d'une offre culturelle et de loisirs de proximité, très dense.

D'une part, par la présence de nombreuses associations sportives et culturelles (pêche, chasse, foyer rural, patrimoine...), un centre équestre, des parcours sportifs sur la colline des pins (lieu de randonnées). Ainsi, une des particularités de la commune est de posséder une vie associative très riche, militante et active dans divers horizons, avec plus de 47 associations dénombrées au répertoire national des associations.

D'autre part, le lien avec le fleuve est également un atout pour la commune. Depuis un espace de stationnement réaménagé dans le quartier de la gare, celle-ci a réalisé des cheminements doux et sécurisés pour accéder aux berges. Il s'agit d'améliorer les conditions d'accès d'un espace de baignade déjà fréquenté tant en période estivale pour la baignade, qu'en hiver par les pêcheurs et promeneurs. De plus l'ancien Moulins des Garrigues sera remis en état (action de sauvegarde du patrimoine). Une convention avec une société a été passée pour la création d'une centrale hydraulique.

Enfin, les nombreux domaines viticoles d'Aspiran permettent aux visiteurs de découvrir le terroir de la commune.

En dernier lieu, sur le territoire de la commune est conduit aujourd'hui des fouilles archéologiques sur plusieurs sites :

- St BEZARD, les fouilles s'étalent sur plus d'un hectare qui comprend une villa, une cave, des thermes et un four à amphores Dolice.
- L'ESTAGNOLA : les fouilles s'étalent sur 2 ha en bord d'Hérault. Il a été découvert un port fluvial, un hangar de stockage avec habitation ainsi qu'un four à amphores Dolice. La fouille archéologique de cet ensemble, s'inscrit dans un programme de recherche développé depuis 2 décennies dans la moyenne vallée de l'Hérault et qui concerne l'économie rurale antique au sens large. Les partenaires de ce projet sont : Le Ministère de la culture, le CNRS, le Conseil Départemental ainsi que la commune pour son appui logistique. Elle attire les techniciens, ingénieurs et archéologues dédiés à cette mission, mais également des touristes avisés, intéressés par ces recherches et les articles dans la presse spécialisée. Les fouilles étant encadrées par le CNRS, des étudiants archéologues de divers pays, participent à ces fouilles régulièrement tous les étés depuis 2002.

### ***Les engagements de la commune d'Aspiran pour l'environnement***

La commune d'Aspiran est engagée dans le zéro phyto et l'Agenda 21 de la communauté de communes du Clermontais. Par ailleurs, la commune est pleinement engagée dans la révision de son PLU, où la **protection** des paysages et des terres agricoles, et la lutte contre le mitage sont des objectifs clairement identifiés. Par ailleurs, la commune a un projet de centrale hydraulique avec la réhabilitation du moulin des garrigues (berge de l'Hérault), par une remise en eau de ce dernier.

La passe à poissons sur le fleuve de l'Hérault va également être réaménagée, afin de permettre une meilleure circulation des espèces.

Notons que « Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Clermontais dispose de la compétence GEMAPI. Afin de décliner de façon opérationnelle cette nouvelle compétence, la collectivité a engagé la démarche visant à obtenir la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) au premier trimestre 2019. Cette DIG permettra la mise en œuvre du plan de gestion du Fleuve Hérault élaboré l'Etablissement Public Territorial du Bassin Syndicat Mixte du Fleuve Hérault.

Ce plan de gestion intègre notamment un programme de travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve de la commune d'Aspiran. »

## **Synthèse des équipements, services et activités économiques de la commune renforçant son rôle structurant (pôle de proximité dans le SCoT)**

La commune d'Aspiran accueille de nombreux services et équipements qui rayonnent à l'échelle du territoire, notamment dans le quartier de la gare. Ainsi, on y retrouve par exemple le service de collecte des ordures ménagères, le service technique ou encore l'atelier mécanique de la communauté de communes. De plus, un établissement multi-accueil collectif et des équipements liés à la santé se situent dans le centre ancien d'Aspiran. Par ailleurs, la Communauté de communes du Clermontois, les communes de Paulhan et d'Aspiran travaillent en étroite collaboration pour la mise en œuvre d'une démarche de protection de la qualité de l'eau d'un captage public du territoire, identifié comme vulnérable aux pollutions par les pesticides. Depuis près de 10 ans, les acteurs et notamment les agriculteurs ont été mobilisés autour de cet enjeu et sont depuis, pour nombre d'entre eux, engagés dans la réduction de l'utilisation des pesticides. Enfin, la commune d'Aspiran jouxte l'Hérault, et les berges sont très prisées pour de nombreuses activités de loisirs.

### **- Economique**

Quartier d'activités de la gare  
Site de stockage des ordures ménagères  
ZAE des Pins  
Offre de services et de commerces diversifiés  
Viticulture et les caves particulières  
Oenotourisme avec gîtes à venir

### **- Santé**

Offre médicale et paramédicale variée (infirmières, kiné, pharmacie, maison médicale, 2 cabinets)  
Maison de retraite (avec pôle alzheimer)  
A venir : pôle médical pour pérenniser la présence de médecins

### **- Culture et Loisirs**

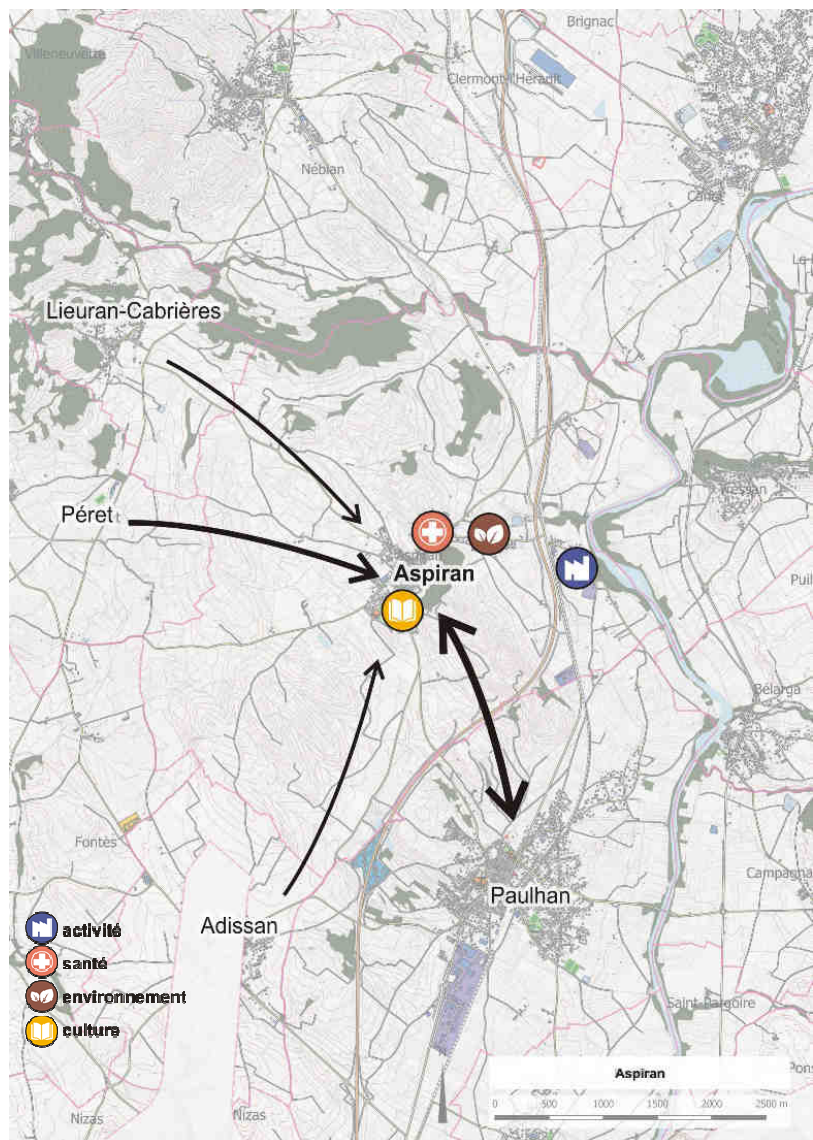
Association sportives, culturelles et de loisirs  
Renforcement de l'activité bibliothèque

### **- Environnement**

Berges du fleuve Hérault  
Ripisylves  
La colline des pins

### **- Education**

Crèche privée



## Synthèse du diagnostic

Aspiran est un « pôle de service de proximité » dont les fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire environnant sont associées **au cadre de vie, à l'habitat, aux services et à la mobilité**. Les différents leviers qui permettent à Aspiran de se doter d'une vision prospective à moyen et long termes sont identifiés dans les tableaux synthétiques suivants.

CADRE DE VIE ET HABITAT			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Aspiran se situe dans un amphithéâtre naturel, avec des faciès paysagers diversifiés (forêt, bourg, plaine, fleuve).</p> <p>Un poumon vert jouxte le village : le bois des Pins.</p> <p>Le bourg-centre ancien a une forme très clairement identifiable de circulade, doté d'un patrimoine bâti riche.</p> <p>Le village est situé à la croisée des voies de circulation, au nombre de cinq. C'est une « porte » vers la plaine de l'Hérault.</p>	<p>De par sa géographie, le village s'est au fur et à mesure, étiré vers la plaine.</p> <p>La structure urbaine actuelle est composée de trois quartiers très distincts qui s'alignent d'Est en Ouest, sans véritable liens : le centre ancien, l'entrée et un hameau excentré, le quartier de la gare. Chaque quartier possède des problématiques propres.</p> <p>Par exemple, le centre ancien, sur certains secteurs, est vétuste, avec les problématiques d'habitats, les risques de saturation de réseaux et des stationnements.</p> <p>Les quartiers excentrés sont sans véritable lien avec le centre ancien.</p>	<p>La requalification des espaces communs, en marge du bourg, permettrait de connecter les quartiers entre eux. Il s'agit d'instaurer des continuités entre les différents quartiers d'Aspiran.</p> <p>La requalification du patrimoine du centre historique contribuera à la redynamisation du village.</p> <p>La requalification des espaces publics, avec notamment l'aménagement de la place du jeu de ballon, contribuera à renforcer ses fonctions de desserte, d'accès aux commerces et de stationnement.</p>	<p>L'implantation de formes urbaines isolées du reste du centre-bourg, sans articulations avec le centre, risque de défigurer le paysage. Il s'agit de préserver ainsi l'harmonie de l'implantation du village avec le puech.</p> <p>Sans interventions, il y a un risque de création de « quartier-dortoir » marqué sur certains quartiers et de paupérisation du centre village.</p> <p>Il y a la nécessité d'apaiser le secteur entre la zone d'activité des Pins et le lotissement du Vigné, où on constate un conflit d'usage.</p>

## EQUIPEMENTS ET MOBILITE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Aspiran est à la croisée de cinq routes départementales, ce qui permet au village d'être ouvert à d'autres communes du territoire (Péret et Lieuran Cabrières) qui bénéficient ainsi directement, des services, commerces et équipements qu'elles ne disposent pas.</p> <p>Aspiran est située à proximité des grandes axes et des pôles structurants du territoire (Clermont l'Hérault, Pézenas, Béziers et Montpellier).</p> <p>Etude d'un centre médical : En concertation avec les différents acteurs de la santé (médecin, kiné, infirmiers et pharmacie), la commune souhaite créer une maison médicale (ou centre) sur du foncier existant constitué du Chai St Georges et du parking attenant dans le centre du village. L'attractivité d'une commune étant liée à l'école et la santé</p>	<p>L'ensemble du village, et notamment les entrées de bourg, très fréquentées et sans aménagement pour les modes doux, sont difficiles à requalifier en raison des contraintes foncières et du coût.</p> <p>On constate l'absence d'une salle adaptée aux besoins de la population (manifestations, associations, accès aux PMR).</p>	<p>Une liaison douce potentielle entre le quartier du Vigné et le centre-ancien est à privilégier. Cette action dépendra de la disponibilité du foncier.</p> <p>La polarité d'Aspiran sera renforcée par l'aménagement de la liaison douce (ancienne voie ferrée) pour relier le quartier de la gare au collège de Paulhan.</p> <p>Il s'agit de sécuriser les entrées de ville en lien avec la requalification du centre historique et des aménagements du quartier de la gare.</p> <p>Le regroupement du tissu médical et paramédical devient nécessaire afin de mutualiser leurs activités.</p>	<p>Il demeure nécessaire de prendre en compte les déplacements doux dans les documents de planification.</p> <p>Le nombre de médecins généralistes et l'équipe de pharmacie risque de diminuer en cas d'absence d'un accompagnement, cela afin de renforcer l'accès à l'offre de soins pour tous.</p>

**Les enjeux qui synthétisent et guident la stratégie sont :**

- **déploiement de l'attractivité du centre-bourg, grâce à ses patrimoines, la qualité de ses espaces publics et la proximité du « poumon vert » de la commune**

**Enjeux de court et long terme**

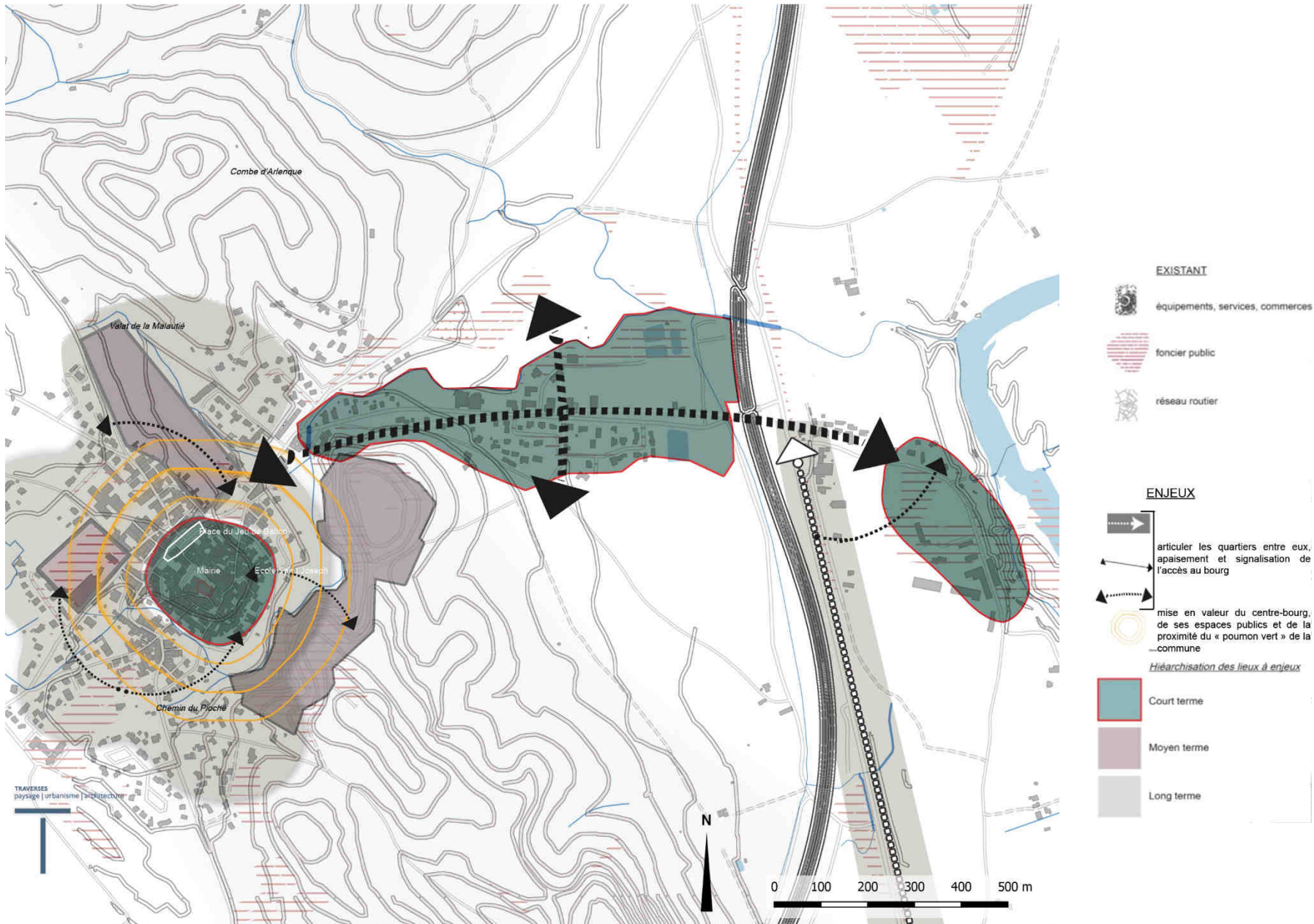
- **la sécurisation des déplacements du quotidien, afin d'articuler les quartiers entre eux**

**Enjeux de court terme**

- **assurer l'offre de services aux habitants d'Aspiran et aux villages associés, dans le domaine de la santé et de l'associatif**

**Enjeux de court terme**

Les secteurs à enjeux qui sont retenus sont les liens entre le centre ancien, le quartier de la gare et la zone d'activité, les équipements dans le centre ancien et les abords de la colline boisée.





### **Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation**

Aspiran souhaite affirmer sa position de bourg centre, grâce à une vision stratégique qui repose sur plusieurs éléments :

- le projet politique communal et la vision intercommunale
- la création et la sécurisation d'accès entre les quartiers, connectés aux axes principaux (autoroute et ancienne voie ferrée)
- une offre de services adaptée et complémentaire au regard du territoire associé
- la diversification de son offre touristique, en lien avec les patrimoines naturels et bâtis

Aspiran se situe dans un amphithéâtre naturel, avec des faciès paysagers diversifiés (forêt, bourg, plaine, fleuve). A la croisée de plusieurs axes de circulation. Aspiran mise aujourd'hui sur un renforcement de ses polarités. Le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatives à l'attractivité d'Aspiran. La requalification de cette attractivité s'appuie sur l'amélioration du mieux-vivre ensemble. Ainsi, le renforcement du rôle de bourg-centre d'Aspiran s'appuie sur :

- **la requalification du cadre de vie** (apaiser les entrées de villes, valoriser les espaces publics et création d'aménagements paysagers)
- **le renforcement de l'offre de services publics** (mise en accessibilité des bâtiments publics, renforcer l'offre dans le domaine de la santé)
- **le développement du tourisme** (qualification de l'offre d'hébergement et valorisation du patrimoine)
- **la mobilité** (maillage de cheminements doux, aménagements paysagers des entrées de villes et intermodalité)

Le projet global précédemment décrit permet à la commune d'Aspiran de renforcer son rôle de centralité sur le long terme. L'affirmation de cette centralité s'appuie sur trois axes ci-dessous :

#### **dynamiser le centre historique**

Le centre ancien, du fait qu'il concentre les services et les commerces, est aujourd'hui saturé par la présence des automobiles. De nombreux éléments de patrimoine y sont présents. Ainsi, les actions traitent de la valorisation des espaces publics, des cheminements doux et de la création des services. Des secteurs à enjeux ont été identifiés :

- secteur sous-ville
- secteur Saint-Georges
- les abords de la mairie
- école Saint Joseph
- le « puech », colline boisée

Ces actions permettent de mettre en valeur le centre ancien et les secteurs à proximité. Il s'agit entre autres de regrouper des équipements publics, afin d'améliorer leurs accessibilités, leurs performances énergétiques et les mobilités. Dans le cadre dressé ci-dessus, nous travaillons afin que la réhabilitation et la densification du centre ancien se poursuive de façon progressive pour qualifier le Bourg Centre

#### **qualifier les faubourgs et les extensions récentes**

Aspiran possède une structure bâtie en circulade. Ce tissu ancien, à échelle humaine, concentre aujourd'hui les services et les commerces. Or, les extensions récentes sont aujourd'hui peu connectées avec le centre ancien, hormis via le réseau viaire. De plus, les entrées de bourgs, contraintes par le relief, doivent faire l'objet aujourd'hui d'une requalification, notamment autour du carrefour des voies D130 et D128E7. Il s'agit aussi de traiter de l'intégration des secteurs le Vigné et du quartier de la gare avec le centre ancien. Cet axe traite donc d'un projet d'ensemble, où la valorisation des modes doux et des aménagements paysagers est de mise.

Dans notre projet d'avenir nous réfléchissons à une extension mesurée de notre village, veillant à privilégier la proximité avec le centre ancien tout en étant vigilant à la préservation ou à la réalisation de cheminement doux dans le but d'avoir un maillage de ces cheminements cohérent.

L'action relative à l'aménagement et la revalorisation du centre du bourg grâce à ses patrimoines et ses espaces publics est en partie dépendante à l'aménagement du secteur "Sous ville" en espace public. En effet, le réaménagement de la placette et des ruelles environnantes, notamment le rue de l'enfer, la rue Lascours et la rue du four, avec les différents espaces de cet ensemble fait que plus de 25 véhicules stationnent dans cette zone. Pour faire un réaménagement à long termes avec la réappropriation de cet espace pour les piétons, la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement et la réhabilitation patrimoniale, il est nécessaire de créer un espace de stationnement à proposer aux habitants de ce quartier. Un espace à proximité nous permettra d'offrir une solution alternative aux riverains. Cette solution est décrite dans l'action 5, or la zone de la placette est définie comme prioritaire dans la réhabilitation du centre ancien.

### soigner l'extension urbaine du Valat de la Malaoutié

Il s'agit d'anticiper l'aménagement futur de ce secteur en matière d'intégration paysagère et environnementale, ainsi que de mobilité douce et de stationnement.

Ce secteur du Valat de la Malaoutié a été sélectionné pour sa proximité immédiate au faubourg ; il est en effet séparé de la rue principale d'Aspiran par un simple rang de construction. Par ailleurs sa topographie en léger vallon permet une intégration paysagère parfaite et ne vient pas en conflit avec les enjeux paysagers et patrimoniaux, notamment les vues depuis les principales entrées du village.


L'objectif de ce nouveau quartier est de proposer une diversité de logements, avec une densité d'au moins 20 logements par hectare, pour une réponse au logement pour tous. Réalisée dans le cadre d'une opération d'ensemble, cette zone « AU » à urbaniser du PLU, fait aussi l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation fine qui vise à encadrer les différents éléments qualitatifs suivants :

- mixité fonctionnelle et sociale : minimum de 20% de logements sociaux
- diversité de logements et de formes urbaines
- favoriser les modes doux par une trame piétonne à l'intérieur du quartier et vers le centre village et les autres quartiers d'Aspiran
- apporter des espaces publics de qualité
- proposer une réponse complémentaire en stationnement (pour libérer la route de Lieuran)
- intégrer les problématiques de ruissellement : prise en compte de l'étude hydraulique réalisée par la commune en favorisant l'infiltration dans le sol et en créant une trame de noues (support des liaisons piétonnes) conduisant les eaux de pluie vers le ruisseau de la Malaoutié.
- Intégrer les enjeux environnementaux et paysagers identifiés en préservant les éléments naturels structurants et s'appuyant sur leur présence pour organiser l'urbanisation : respect des talus et ripisylves existants, mise en lien de la trame verte du quartier vers la trame verte à l'échelle de la commune et notamment mise en lien vers la Combe d'Arlenque (qui se trouve juste de l'autre côté du ruisseau) identifiée avec des enjeux environnementaux majeurs (guêpier d'Europe)

## **Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation**

Le projet communal du bourg centre d'Aspiran est basé sur un projet global de valorisation et de développement. Cette vision d'un projet à 15 ans s'appuie sur les orientations suivantes :


### **axe 1 | dynamiser le centre historique**


 **action 1** | requalifier les espaces publics : circulation, maintien et réhabilitation de la place du Jeu de Ballon comme lieu de vie majeur du village, réhabiliter le patrimoine hydraulique, mettre en valeur les porches, diffuser l'ambiance champêtre du chemin du Piochet aux autres venelles, mise en valeur des accès au puech


**action 2** | dynamiser l'attractivité des commerces : offre en lien avec des producteurs locaux, accès, vitrines,....

**action 3** | rationaliser la place de la voiture et organiser des stationnements sur quatre secteurs très proches du centre : Saint Georges, Jous-pile, parking de l'ancienne école, parking Selces

**action 4** | engager une action volontaire sur les logements insalubres,

 **action 5** | compléter l'offre en équipements publics, notamment par la création d'un lieu culturel et artistique ou autre dans l'ancienne école St Joseph,

 **action 6** | mettre à profit la disponibilité de la parcelle Jous-Pile au sud-est du village pour réaliser des aménagements mixtes,


 **action 7** | valoriser la rue de Sous Ville qui contourne le village et permet une découverte visuelle du paysage, ainsi que la traversée urbaine du Valat de la Malautié qui met en valeur le très bel épannelage de façades.

### **axe 2 | qualifier les faubourgs et les extensions récentes**

 **action 1** | requalifier l'entrée de ville :


- réfléchir à reconfigurer l'entrée/sortie du village par des sens uniques permettant d'intégrer sur chacun une voie réservée aux piétons et aux vélos ainsi que des alignements d'arbres,
- en profiter pour restructurer la zone d'activité,
- réaménager les arrêts de bus,

**action 2** | recomposer et finaliser l'urbanisation du quartier de la gare, en lien avec la requalification de la voie ferrée,

 **action 3** | Créer des équipements au niveau du parking Saint Georges avec création d'un pôle médical et d'une salle multi activités

**action 4** | relier le secteur nord-ouest avec le centre ancien :

- préserver les perspectives sur la combe d'Arlenque,
- mettre en valeur la ripisylve du Malautié,
- aménager un parking,

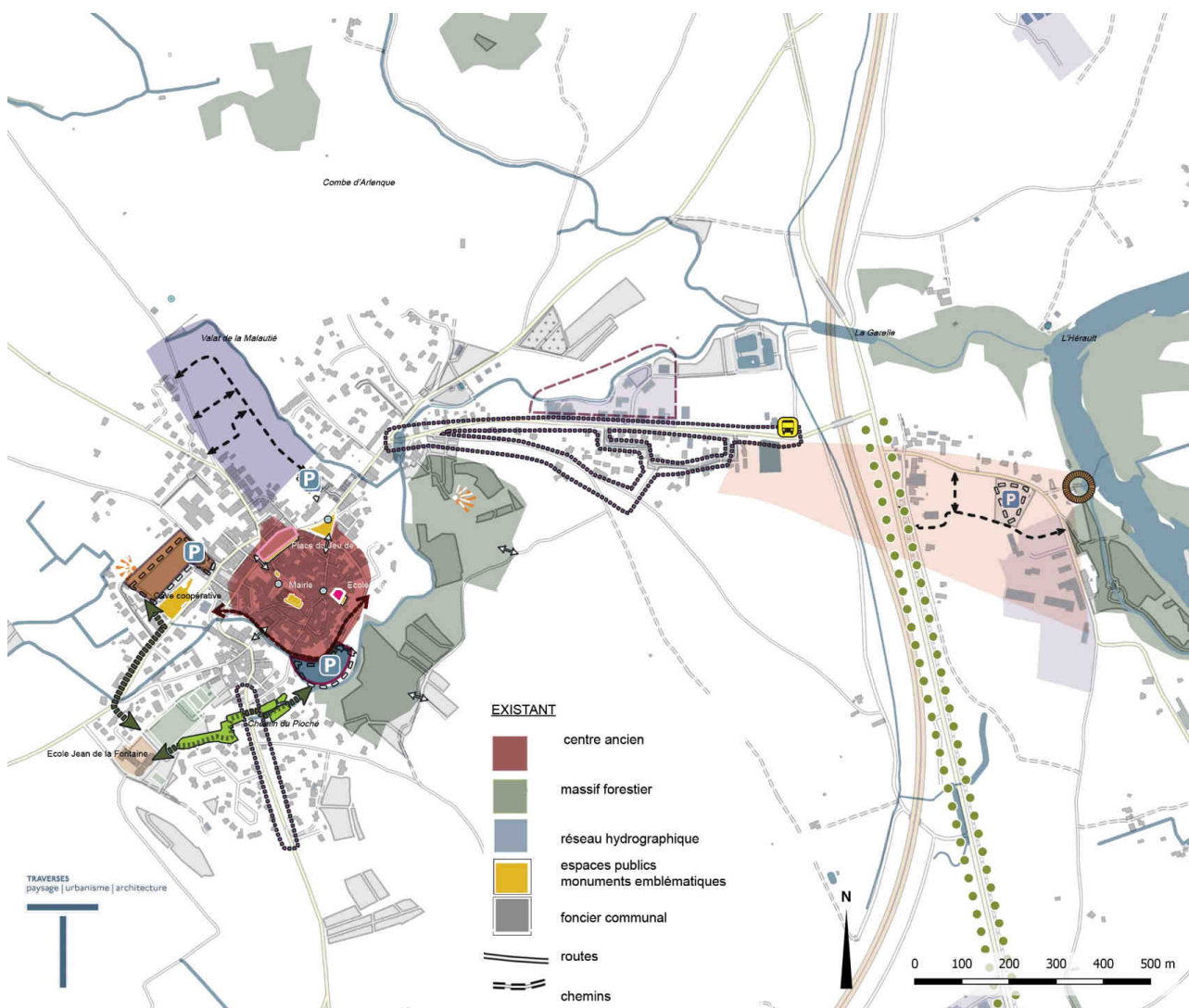
 **action 5** | réintroduire de grands alignements d'arbres le long de la route départementale D609.

### axe 3 | soigner l'extension urbaine du Valat de la Malautié

#### action 1 | aménager le secteur du Valat

- mettre en valeur et préserver la ripisylve du ruisseau de Malautié
- aménager le parking
- préserver les perspectives sur la combe d'Arlenques

action 2 | prévoir des connexions aisées pour les modes doux vers le centre, s'intégrer à la topographie du site, maintenir les vues préférentielles,..... (cf PADD).



Carte du projet bourg-centre sur le long terme

## **Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021**

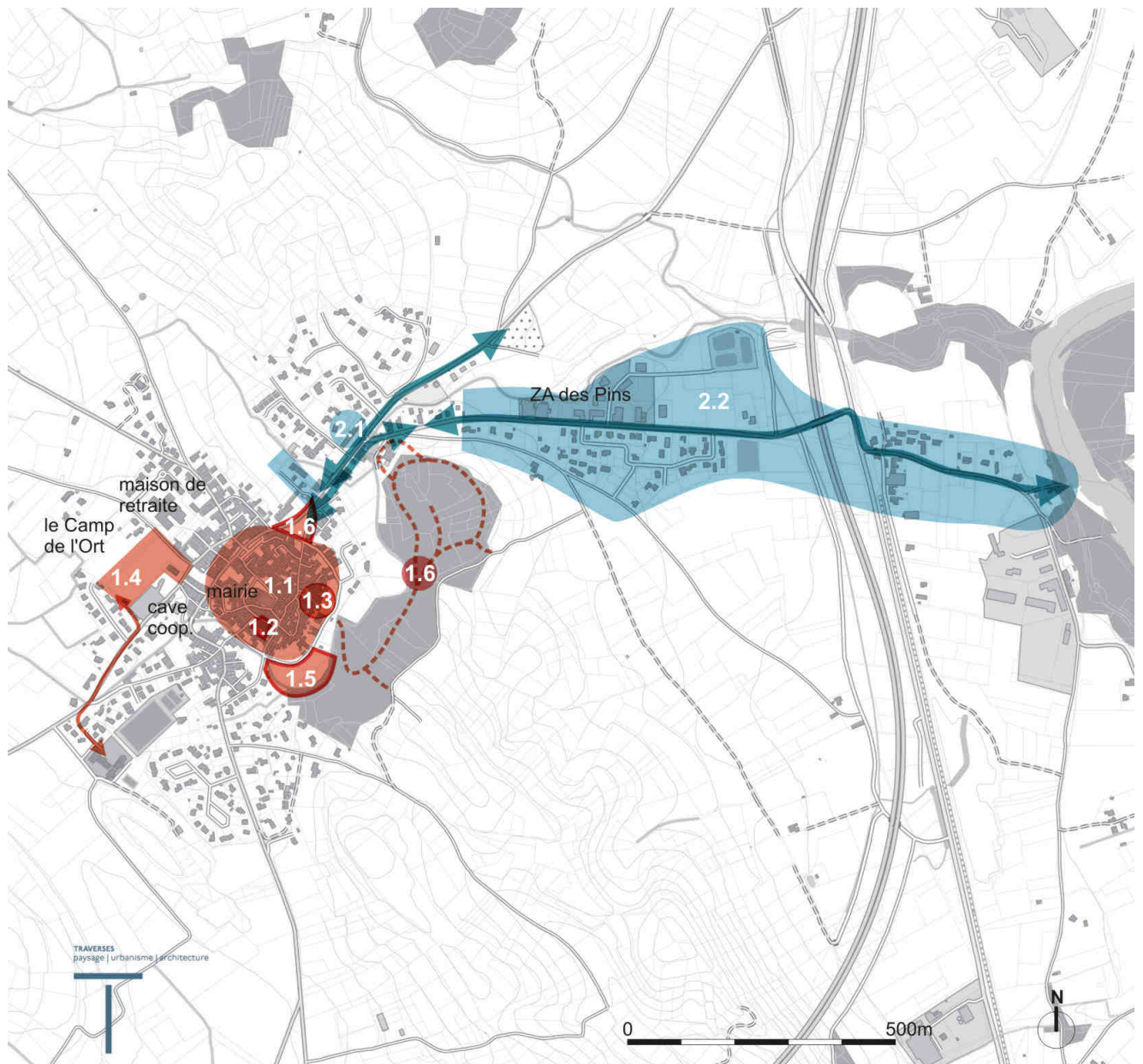
Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2018	2019	2020	2021
<b>AXE 1 / dynamiser le centre historique</b>					
<b>ACTION 1.1</b>  <b>aménagement et revalorisation du centre du bourg grâce à ses patrimoines et ses espaces publics</b>	<i>Projet 1.1.1 supprimer le stationnement sur la Placette et derrière l'église,</i>				
	<i>Projet 1.1.2 sécuriser les cheminements piétons</i>				
	<i>Projet 1.1.3 mettre en valeur les patrimoines du centre historique (porches, fontaines...)</i>				
	<i>Projet 1.1.4 créer d'autres espaces de stationnement</i>				
<b>ACTION 1.2</b>  <b>réhabilitation du presbytère en vue de la création de logements sociaux</b>					
<b>ACTION 1.3</b>  <b>étude de programmation pour la réhabilitation de l'ancienne école Saint Joseph</b>					
<b>ACTION 1.4</b>  <b>conforter de nouvelles polarités autour du secteur saint Georges</b>	<i>1.4.1 Construction d'une salle pluri-activités</i>				
	<i>1.4.2 La création d'un pôle médical</i>				
<b>ACTION 1.5</b>  <b>aménagement du secteur Sous ville en espace public</b>	<i>Projet 1.5.1 : la création d'une zone de stationnement d'une vingtaine de places, sur environ 600m<sup>2</sup></i>				
	<i>Projet 1.5.2 : l'aménagement d'une aire de loisir, sur environ 4 400m<sup>2</sup></i>				
	<i>Projet 1.5.3 : la création de jardins partagés sur environ 1 000m<sup>2</sup>.</i>				
<b>ACTION 1.6</b>  <b>valorisation des espaces de loisir</b>	<i>1.6.1 Aménagement du Jardin Bonnery</i>				
	<i>1.6.2 Aménagement de sentiers</i>				

AXE 2 / qualifier les faubourgs et les extensions récentes					
<b>ACTION 2.1</b>  <b>aménagement de l'entrée de ville</b>	<i>Projet 2.1.1 aménagement urbain et paysager de l'entrée de bourg,</i>				
	<i>Projet 2.1.2 installation d'un commerce de proximité, une épicerie, dans l'ancienne caserne de pompiers, bâtiment communal, avec mise en accessibilité et rénovation énergétique du bâtiment.</i>				
<b>ACTION2.2</b>  <b>aménagements de la liaison entre le quartier de la Gare et le centre ancien</b>					



### Structuration des projets autour de 2 axes stratégiques de développement

#### **Axe 1 dynamiser le centre historique**

- action 1.1 aménagement et revalorisation du centre ancien
- action 1.2 réhabilitation du presbytère en vue de la création de logements sociaux
- action 1.3 étude de programmation dans l'ancienne école saint Joseph
- action 1.4 conforter de nouvelles polarités autour du secteur Saint-Georges
- action 1.5 aménagement du secteur Sous Ville en espace public
- action 1.6 valorisation des espaces de loisirs

#### **Axe 2 qualifier les faubourgs et les extensions récentes**

- action 2.1 aménagement de l'entrée de ville
- action 2.2 aménagement de la liaison entre le quartier de la gare et le centre ancien



<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.1</b>
dynamiser le centre historique	<b>aménagement et revalorisation du centre du bourg grâce à ses patrimoines et ses espaces publics</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune d'Aspiran dispose d'un patrimoine historique de grande qualité. On recense l'église Saint Julien (bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques), la chapelle des Pénitents récemment restaurée, la bibliothèque Maison du Viguiier, les nombreux porches, les fontaines et la maison renaissance. Ces divers patrimoines font d'Aspiran un bourg-centre plein de charme, qui garde une dimension humaine et dynamique. Néanmoins, ce centre historique est peu valorisé, alors que les patrimoines vernaculaires (porches, fontaines, façades...) pourraient dessiner un parcours de visite cohérent et attractif. La valorisation de ce petit patrimoine urbain dans le cadre d'un parcours de découverte permettrait d'orienter vers le cœur de ville une partie des visiteurs, ainsi que vers le puech.</p> <p>Cette action est en lien avec des enjeux du territoire énoncé dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter les déplacements doux des habitants dans les villages et renforcer le maillage des itinéraires de promenade au départ des zones habitées : <ul style="list-style-type: none"> <li>o valoriser depuis les centres anciens les circuits piétons et cycles de découverte du territoire</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer l'attractivité du cœur de ville</li> <li>- valoriser le patrimoine architectural remarquable, en lien avec les espaces extérieurs</li> <li>- rationaliser la place de la voiture</li> <li>- améliorer l'accueil pour les habitants et les visiteurs autour du centre ancien</li> <li>- intégrer les différents espaces publics d'Aspiran dans un maillage piéton</li> <li>- aménager des parkings de proximité</li> </ul>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p>L'action consiste à aménager des espaces publics centraux du village :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- supprimer le stationnement sur la Placette et derrière l'église (<b>projet 1.1.1</b>),</li> <li>- sécuriser les cheminements piétons (<b>projet 1.1.2</b>),</li> <li>- mettre en valeur les patrimoines du centre historique (porches, fontaines...) (<b>projet 1.1.3</b>)</li> <li>- créer d'autres espaces de stationnement. (<b>projet 1.1.4</b>)</li> </ul> <p>Pour ce faire, il faut mettre en lien ces propositions avec un schéma de valorisation du patrimoine rural et historique (formation, chantier d'insertion, parcours touristique...) et une signalétique appropriée. L'objectif est d'apporter une cohérence à l'ensemble des espaces publics pour mettre en valeur le patrimoine architectural et créer des espaces adaptés aux piétons et aux vélos.</p>	



Figure 1 Photographies de l'état existant : la Placette, avec sa fontaine devant les arcades, l'arrière de l'Eglise

**maître d'ouvrage :** commune d'Aspiran

**coût estimatif** pour l'aménagement de la Placette et de l'arrière de l'Eglise

fourchette basse (€/HT)	fourchette haute (€/HT)
150 000,00 €	225 000,00 €

**calendrier :** –2020 - 2021

**partenariat technique potentiellement concernés par l'action :** Communauté de communes du Clermontais, Pays Cœur d'Hérault, CAUE, UDAP

**partenariat financier potentiellement concernés par l'action :** DETR, Région, Conseil Départemental de l'Hérault

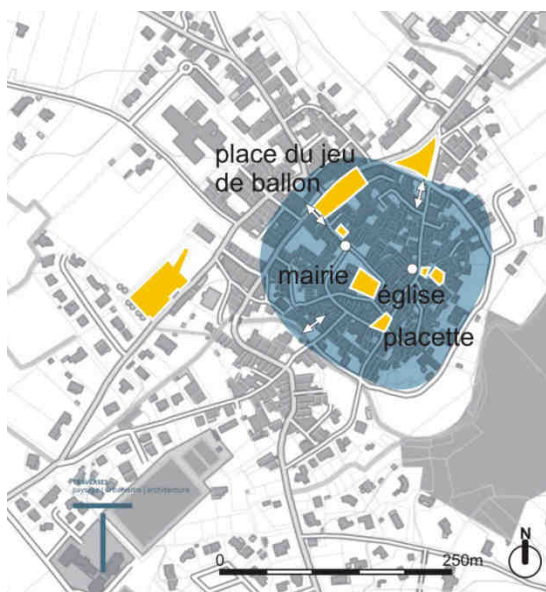


Figure 2 carte de situation du centre ancien et des patrimoines associés (fontaines, porches, espaces publics.)

Référence : Assignan – Hérault - Atelier Sites, architectes paysagistes : un projet d'aménagement pour donner un caractère piétonnier aux rues. Source : ateliersites.com

### Évaluation et suivi de la mesure

Action et indicateur envisagé : Appel d'Offre déposé

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.2</b>				
dynamiser le centre historique	<b>réhabilitation du presbytère en vue de la création de logements sociaux</b>				
<b>Présentation de l'action</b>					
<b>Contexte</b>					
<p>Aspiran comptait 857 logements en 2014, soit 16 nouveaux logements par an depuis 1999. La vacance sur la commune est de 10.4% en 2014 contre 14.7% en 2009, soit une résorption de cette dernière (à mettre en lien cependant avec la dynamique démographique). Le parc immobilier est plutôt ancien comparativement à la communauté de communes du Clermontois. Il est par ailleurs essentiellement composé de grands logements. Il est important de noter une paupérisation sociale croissante dans le centre du village et le caractère vétuste d'un certain nombre de logements. Ces problématiques s'accompagnent de situations d'insalubrité. Afin d'enrayer cette dynamique, la commune souhaite acquérir une parcelle de 600m<sup>2</sup>, sur laquelle est situé l'ancien presbytère, d'une superficie d'environ 250m<sup>2</sup>, qui jouxte l'élément patrimonial "le porche de l'Enfer". L'action consiste en la restauration de ce bâtiment principal, avec garage et cour attenants, en vue de la création de logements sociaux.</p>					
<b>Objectifs stratégiques</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabiliter un bâtiment dans le centre historique</li> <li>- restituer le patrimoine et mettre en valeur la convivialité urbaine du centre-ville ;</li> <li>- réduire l'empreinte environnementale et développer la sobriété énergétique</li> </ul>					
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>					
<p><b>1.2.1 _ réhabilitation du presbytère en vue de la création de logements sociaux</b>          Cette restauration s'accompagnera d'une rénovation énergétique et d'une mise en accessibilité.</p> <p><b>maître d'ouvrage</b> : commune d'Aspiran</p> <p><b>coût estimatif</b> :          acquisition de l'ensemble : 90.000€          réhabilitation du bâtiment :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td><b>fourchette basse (€/ HT)</b></td> <td><b>fourchette haute (€/ HT)</b></td> </tr> <tr> <td>275 000 €</td> <td>315 000 €</td> </tr> </table> <p><i>Nota</i> : ces prix concernent la restauration du bâtiment principal, les dépendances et espaces extérieurs ne sont pas pris en compte.</p> <p><b>calendrier</b> : 2019</p> <p><b>partenariat technique potentiellement concernés par l'action</b> : Conseil Départemental, Communauté</p>		<b>fourchette basse (€/ HT)</b>	<b>fourchette haute (€/ HT)</b>	275 000 €	315 000 €
<b>fourchette basse (€/ HT)</b>	<b>fourchette haute (€/ HT)</b>				
275 000 €	315 000 €				

de communes du Clermontois, EPF.

**partenariat financier potentiellement concernés par l'action :** Conseil Départemental, Région, EPF, promotion privée.



Figure 3 exemple de mise en accessibilité dans le centre d'Aspiran

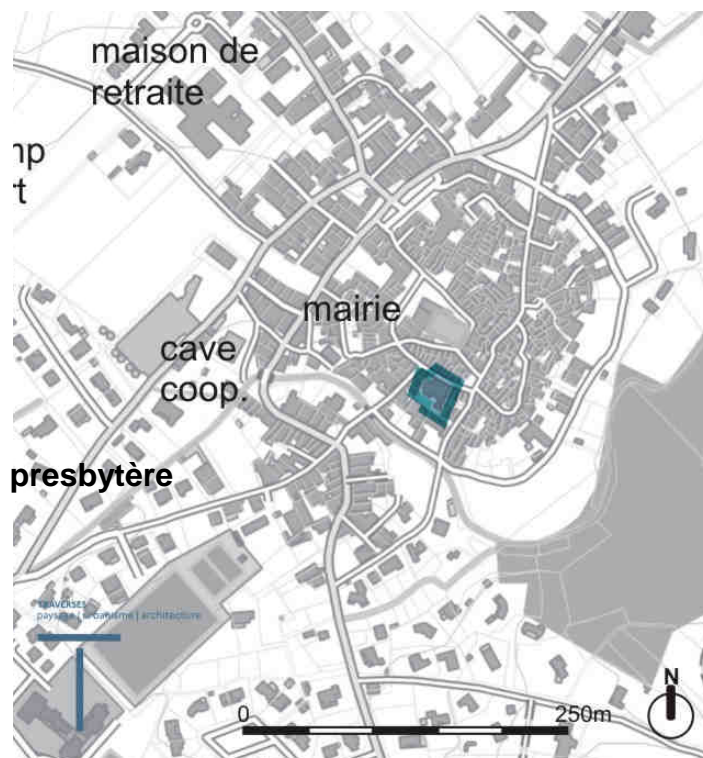


Figure 4 carte de situation

### Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux.

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.3</b>				
dynamiser le centre historique	<b>Titre de l'action :</b> <b>étude de programmation pour la réhabilitation de l'ancienne école Saint Joseph</b>				
<b>Présentation de l'action</b>					
<b>Contexte</b>					
<p>La commune d'Aspiran souhaite se doter d'une étude de programmation permettant de préciser le programme à réaliser dans l'ancienne école Saint Joseph. Il s'agit d'un lieu situé au cœur du centre-ville et à proximité immédiate du poumon vert de la commune, le Puech.</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncé dans le SCOT Pays Cœur d'Hérault, à savoir : - la valorisation du patrimoine architectural et urbain des villages : confortement des centralités, remises en valeur...</p>					
<b>Objectifs stratégiques</b>					
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversifier l'offre d'équipements</li> <li>- participer à la cohésion sociale</li> <li>- créer un lieu ouvert au public qui favorise le rayonnement d'Aspiran</li> <li>- réhabiliter un bâtiment dans le centre historique</li> <li>- restituer le patrimoine et mettre en valeur la convivialité urbaine du centre-ville</li> <li>- réduire l'empreinte environnementale et développer la sobriété énergétique</li> </ul>					
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>					
<p>L'objectif est de créer un lieu ouvert au public, avec plusieurs fonctions permises par une configuration riche et variée de l'espace : équipement culturel, hébergement touristique, centre de loisirs. L'étude aura pour objectif d'accompagner les acteurs locaux dans la définition et le dimensionnement de cet équipement structurant à l'échelle du bassin de vie d'Aspiran. Un des objectifs sera aussi la rénovation énergétique de ce bâtiment, dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et des coûts de fonctionnement des collectivités.</p> <p>La réalisation d'une étude de programmation sur l'école Saint Joseph a pour objectif l'aide à la décision en vue d'assurer, à terme, une utilisation et une gestion optimisées de ce patrimoine prenant en compte les besoins, les coûts de rénovation, d'entretien et de fonctionnement.</p> <p><b>maître d'ouvrage :</b> commune d'Aspiran</p> <p><b>coût estimatif :</b></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td><b>fourchette basse (€/ HT)</b></td> <td><b>fourchette haute (€/ HT)</b></td> </tr> <tr> <td>20 000 €</td> <td>30 000 €</td> </tr> </table>		<b>fourchette basse (€/ HT)</b>	<b>fourchette haute (€/ HT)</b>	20 000 €	30 000 €
<b>fourchette basse (€/ HT)</b>	<b>fourchette haute (€/ HT)</b>				
20 000 €	30 000 €				

**calendrier** : 2019 – 2020 – 2021

**partenariat technique potentiellement concernés par l'action** : Communauté de Communes du Clermontais, Etat (UDAP), CAUE

**partenariat financier potentiellement concernés par l'action** : Communauté de Communes du Clermontais, Etat



Figure 5 carte de situation



Figure 6 actions de concertation menées par l'agence Actions Territoires dans l'ancienne école saint joseph. Source : commune d'Aspiran

## Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- réalisation de l'étude

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.4</b>
dynamiser le centre historique	<b>Titre de l'action :</b> <b>conforter de nouvelles polarités autour du secteur saint Georges</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Aspiran est à la croisée de cinq routes départementales, ce qui permet au village d'être ouvert à d'autres communes du territoire (notamment Péret, Lieuran Cabrières) qui bénéficient ainsi directement, des services, commerces et équipements dont elles ne disposent pas. Afin de conforter son rôle polarisant dans le territoire, la commune souhaite adapter son offre de services sur le secteur Saint Georges. C'est un emplacement stratégique, situé en entrée de bourg et très proche du centre ancien. La commune souhaite réaménager ce secteur, avec la création d'un pôle regroupant services médicaux et paramédicaux, une salle multi activités, des espaces publics. Les bâtiments seront accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.</p> <p>Cette action vient en parallèle d'un enjeu plus général, qui consiste à requalifier des espaces communs, en marge du bourg ancien, permettant de connecter les quartiers entre eux.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer à la cohésion sociale</li> <li>- diversifier l'implantation des équipements,</li> <li>- améliorer l'accès aux services publics aux habitants d'Aspiran et aux des habitants du territoire</li> <li>- créer des équipements structurants qui favorisent le rayonnement d'Aspiran</li> <li>- favoriser l'accessibilité PMR</li> <li>- amélioration du cadre de vie</li> </ul>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p>Priorité 2 Projet 1.4.1 : <b>Construction d'une salle pluri-activités</b> de 400m2 pour les activités périscolaires et l'accueil de loisirs, s'appuyant sur la base de critères qualitatifs (dimensionnement et diversité des usages) mais également le développement de nouveaux espaces de type « espaces mutualisés ».</p> <p>Priorité 1 Projet 1.4.2. : <b>La création d'une maison médicale/ de santé</b> permettra la continuité et la coordination des soins pour une pérennisation de l'offre médicale de proximité. De plus, ces deux bâtiments jouiront de la mise en place de dispositifs permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (rampe d'accès, cheminements dédiés, ascenseurs ou élévateurs, signalétique adaptée...).</p> <p><b>maître d'ouvrage :</b> commune d'Aspiran  <b>calendrier :</b> 2019 – 2020 – 2021  <b>coût estimatif :</b> Hors VRD (pour les 2 projets)</p>	

périmètre concerné Parcelle 803 Maison médicale	Surface du cabinet 380m <sup>2</sup> Surface pluri activité 400 m <sup>2</sup>	fourchette basse bâtiment 600 000 € HT + 800 000 € HT	fourchette haute bâtiment 800 000 € HT + 1 000 000 € HT
---	---	--	--

**partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action :** Communauté de Communes du Clermontais, Région Occitanie

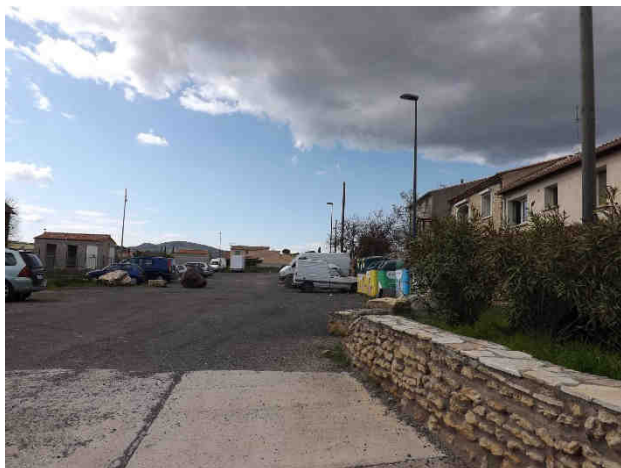


Figure 7 photos du site. Source : Traverses

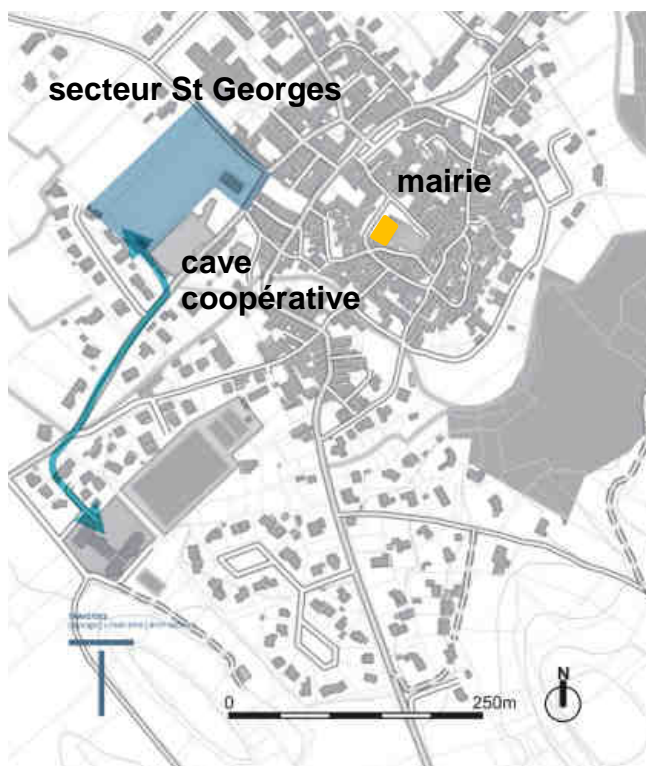


Figure 9 carte de situation

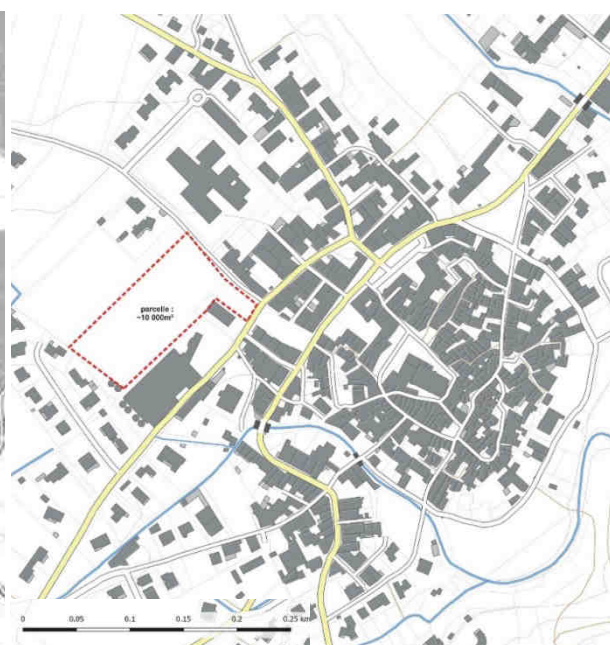


Figure 8 situation de la parcelle Saint Georges

### Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :  
- lancement des travaux.



<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°1.5</b>
dynamiser le centre historique	<b>Titre de l'action :</b> <b>aménagement du secteur Sous ville en espace public</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Aspiran possède un joli centre ancien, avec des espaces publics de qualité. On y observe cependant une trop grande concentration de stationnements. Il faut aujourd'hui redonner place à la dimension citoyenne de l'espace public, à l'échelle du piéton. Dans ce but, des espaces réservés au stationnement seront développées aux principales entrées de ville. Notamment, dans le cadre de sa réflexion pour la requalification des espaces publics du centre du village, la commune d'Aspiran a identifié le secteur Sous ville comme potentiellement intéressant.</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement urbain : <ul style="list-style-type: none"> <li>o requalifier les centres villes, entrée de ville et lisières</li> <li>o définir les potentialités de mutation du bâti ancien dense, adaptation fine aux besoins contemporains des habitants, confortement des centralités</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rationaliser la place de la voiture dans le centre ancien en installant un parking de proximité</li> <li>- aménager un espace paysager</li> <li>- affirmer le secteur comme espace du vivre ensemble autour du centre ancien, des commerces de proximité et des lieux de convivialité.</li> </ul>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p>La commune d'Aspiran a déjà réalisé une étude sur le secteur Sous Ville situé à proximité du cœur du village. Ce secteur d'environ 6 000m<sup>2</sup>, regroupant les parcelles cadastrées C n° 522, 523 et 524, est le support de :</p> <p>Projet 1.5.1 : la création d'une zone de stationnement d'une vingtaine de places, sur environ 600m<sup>2</sup>  Projet 1.5.2 : l'aménagement d'une aire de loisir, sur environ 4 400m<sup>2</sup>  Projet 1.5.3 : la création de jardins partagés sur environ 1 000m<sup>2</sup>.</p> <p>L'aménagement, situé en partie en zone Rouge du PPRI bordant le ruisseau de la Garelle, à l'exception du secteur de stationnement envisagé, respectera la réglementation applicable à cette zone. Très proches du centre du village, ces nouveaux stationnements permettront de recevoir les véhicules qui actuellement stationnent dans les ruelles et placettes du centre.</p> <p>L'aire de loisirs a pour objectif de recréer un lieu de rencontre et d'échange avec la mise en place de bancs</p>	

dans un espace qui sera végétalisé et planté. Cet espace, à proximité et en liaison avec le parcours de santé existant de l'autre côté du ruisseau de la Garelle complètera aussi l'offre de loisir.

Des jardins partagés d'environ 100m<sup>2</sup> chacun peuvent être aménagés et mis à disposition de la population. Par ailleurs, cet aménagement permet le recalibrage de la RD130e3b en portant son emprise à 8.00m pour l'organisation d'une chaussée à double sens de circulation bordée de trottoirs répondant à la réglementation en vigueur sur l'accessibilité et la circulation des PMR.

**maître d'ouvrage** : commune d'Aspiran

**coût estimatif des projets** :

fourchette basse (€/HT)	fourchette haute (€/HT)
40 000,00 €	60 000,00 €

**calendrier** : 2020 - 2021

**partenariat technique potentiellement concernés par l'action** : Communauté de communes du Clermontais

**partenariat financier potentiellement concernés par l'action** : Région Occitanie, associations locales

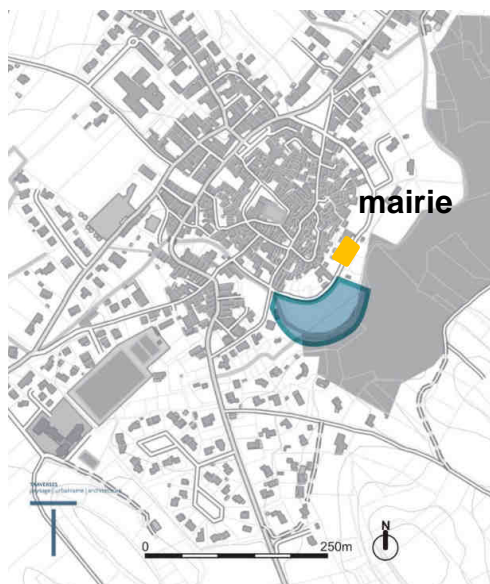


Figure 10 carte de situation du secteur Sous-Ville



Figure 11 photos du site. Source : Traverses

## Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux,
- praticabilité des zones de stationnement et de circulation,
- fonctionnalité des espaces au regard des objectifs d'intermodalité et de développement des mobilités douces.

<b>Axe 1.6</b>	<b>Fiche action n°6</b>
dynamiser le centre historique	<b>Titre de l'action :</b> <b>valorisation des espaces de loisir</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Bénéficiant d'un cadre naturel qui jouxte le village ancien, Aspiran offre des possibilités de promenades et de lieux de détente déjà identifiés et pratiqués mais trop sommairement aménagés. Il s'agit donc de les remettre en valeur.</p> <p>L'implantation du village d'Aspiran est déterminée par le relief environnant. A proximité immédiate du centre-bourg se situe une colline boisée, le « puech ». On trouve sur cette colline des belvédères avec des points de vue emblématiques sur le paysage. Mais ses accès sont aujourd'hui peu lisibles, et certains secteurs commencent à s'enfricher. Conséquence, les fenêtres visuelles et les chemins peuvent disparaître. Il s'agit de valoriser le patrimoine vernaculaire qui jouxte les chemins (capitelles, fontaines, sources...) afin de créer des cheminements destinés aux habitants et aux visiteurs.</p> <p>Le jardin de Bonnery est un jardin public communal situé au centre du village, accessible depuis la rue des Remparts. Par sa topographie, il domine les rues du Chemin Neuf et du Porche. Cet espace fait partie des espaces publics d'Aspiran et participe au « vivre-ensemble ». Aménagé en 1995, ses équipements de jeux sont vieillissants, l'accès inadapté pour les personnes à mobilités réduites et peu sécurisé pour les enfants.</p> <p>Le projet de la commune est de réaménager l'entrée principale qui donne sur la rue des Remparts en repositionnant la grille d'entrée en retrait afin de permettre aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes d'être en sécurité avant de s'aventurer sur la rue où circulent les véhicules. Ce retrait permettra également de créer une zone d'attente sécurisée pour les vélos.</p> <p>Cette action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver les coteaux, valorisation des terrasses <ul style="list-style-type: none"> <li>o soutenir les activités traditionnelles des garrigues au travers du petit patrimoine (clapas, enclos, terrasses, capitelles, croix de chemins...) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ valoriser le patrimoine bâti de proximité (capitelles, croix de chemin...)</li> <li>▪ inscrire le petit patrimoine dans le PLU en s'appuyant sur le travail d'associations locales (la manufacture des paysages, atelier cantercel)</li> </ul> </li> <li>o préserver l'identité des piémonts entre vignes et garrigues <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ restaurer en priorité le patrimoine situé sur les itinéraires de randonnée, aux abords des villages et des routes et notamment les terrasses et murets</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	

- structurer un réseau intercommunal de circulations douces
  - o préserver les points de vue sur les silhouettes des villages
    - prendre en compte dans les documents d'urbanisme les secteurs non-bâties et arborés qui participent à la qualité paysagère des sites bâtis, particulièrement les points de vue (localisation dans les PLU)
      - inventorer les axes et points de vue remarquables à prendre en compte pour tout projet d'aménagement.

### Objectifs stratégiques

- conforter des espaces de vivre ensemble autour des commerces de proximité et du centre ancien,
- favoriser les déplacements alternatifs à la voiture,
- créer des chemins de randonnées pour connecter le secteur Sous Ville au puech,
- préserver le patrimoine architectural vernaculaire,
- valoriser et indiquer les sentiers existants.

### Descriptif des opérations envisagées

Projet 1.6.1 Jardin de Bonnery :

- la réfection des sols, avec un traitement paysager,
- la mise en place de rampes d'accès pour l'accessibilité PMR,
- l'installation de nouveaux espaces de jeux pour enfants,
- la création d'un portail d'entrée.

Projet 1.6.2 Sentiers : création et aménagement de chemins de randonnée, avec une place-belvédère aménagée d'un mobilier discret. Ces chemins seront :

- accompagnés d'une signalétique appropriée et lisible,
- rythmés par des ouvertures visuelles et les divers patrimoines vernaculaires (capitelles, fontaines, sources...),
- entretenus de manière extensive,
- signalés depuis le centre-bourg, ainsi que leurs accès.

**maître d'ouvrage :** commune d'Aspiran

**coût estimatif :**

Jardin de Bonnery : (court terme) <b>fourchette basse (€/HT)</b> 50 000,00 €	<b>fourchette haute (€/HT)</b> 80 000,00 €
Sentiers : (long terme après 2021) <b>fourchette basse (€/HT)</b> 10 000,00 €	<b>fourchette haute (€/HT)</b> 15 000,00 €

**calendrier :** 2019 - 2020

**partenariat technique potentiellement concernés par l'action :** Département de l'Hérault, Communauté de Communes du Clermontais (CCC).

**partenariat financier potentiellement concernés par l'action :** Département de l'Hérault, Région Occitanie

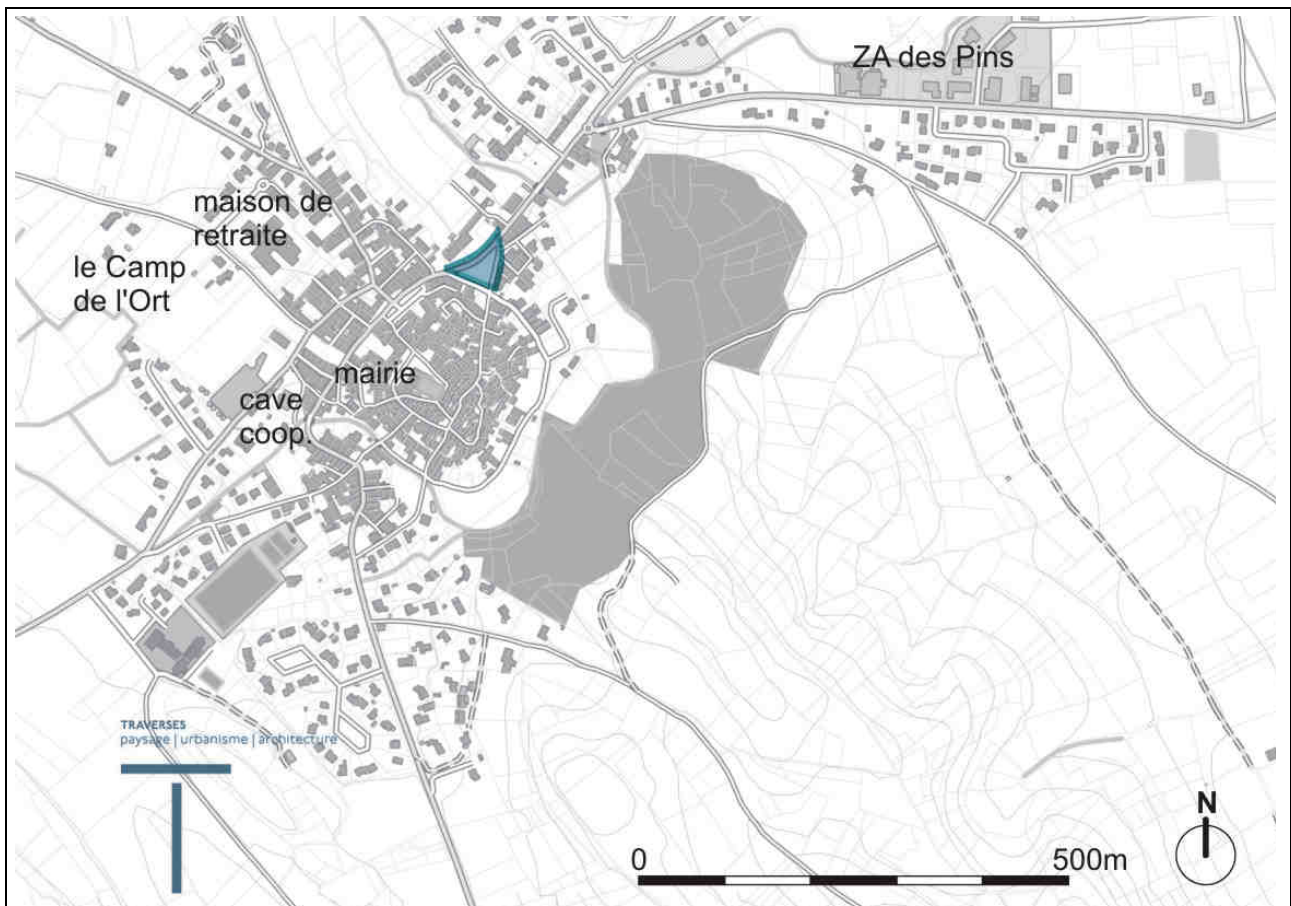


Figure 12 carte de situation et photo du jardin de Bonnerie. Source : Traverses

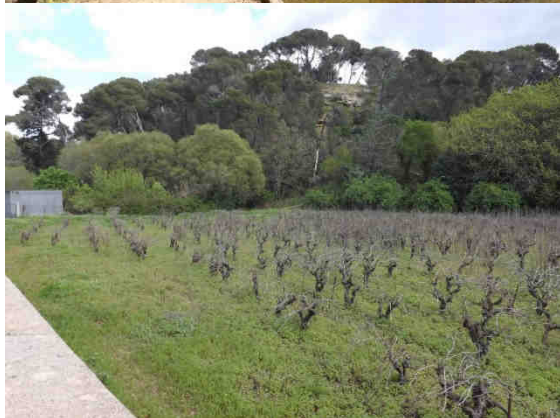
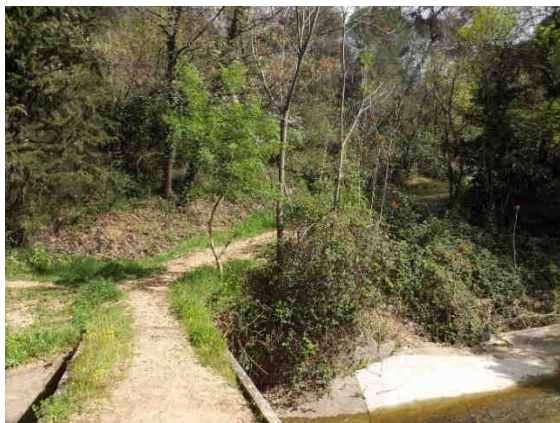


Figure 13 Photos du Puech et des chemins d'accès depuis le secteur Sous Ville. Source : Traverses

## Référence :



Figure 14 aire de jeux sur l'esplanade à Montpellier.  
Source : Traverses



Glisy (Somme) - studio d'architecture RANSON / BERNIER restauration et valorisation du marais communal – exemples d'aménagements de circulations piétonnes : caillebotis lorsque le sol est humide et meuble ; grave compactée



Orvault (Loire-Atlantique) – agence Zéphyr paysages - aménagement d'un chemin piétons/vélos dans la vallée du Cens – La vallée du Cens étant fortement inondable, les aménagements ont été prévus pour être ponctuellement immergés. Ces derniers (mobilier, cheminements, panneaux d'information...) sont volontairement simples, intégrés au paysage.

## Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux.

Axe 2	Fiche action n°2.1
qualifier les faubourgs et les extensions récentes	<p align="center"><b>Titre de l'action :</b></p> <p align="center"><b>aménagement de l'entrée de ville</b></p>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>L'entrée de ville au Nord-Est est aujourd'hui configurée dans un caractère très routier : absence de trottoirs et de mobilier, signalétique exclusivement pour les automobilistes... La commune souhaite remédier à situation et réaménager l'intersection entre la route de Clermont et de l'avenue de la Gare. Cette action vise à qualifier l'entrée de ville et à mettre en place un projet d'aménagements urbains et paysagers en lien avec des cheminements doux.</p> <p>Cette prise en compte des liaisons douces sera prolongée jusqu'à l'ancienne caserne des pompiers, bâtiment que la commune souhaite réhabiliter afin d'accompagner un projet d'installation d'un commerce de proximité, une épicerie. Cette réhabilitation s'accompagnera d'une mise en accessibilité et d'une mise en sécurité du bâtiment.</p> <p>Cette action est en lien avec des enjeux du territoire énoncé dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- valorisation et structuration du réseau : <ul style="list-style-type: none"> <li>o définir les conditions de développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménager l'entrée de bourg et sécuriser les déplacements,</li> <li>- créer et développer les activités économiques de proximité en milieu rural,</li> <li>- inscrire les modes de déplacements doux dans les trajets quotidiens,</li> <li>- atténuer le caractère routier et embellir les espaces publics,</li> <li>- réduire les vitesses pratiquées par les véhicules.</li> </ul>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet 2.1.1 aménagement urbain et paysager de l'entrée de bourg,</li> <li>- Projet 2.1.2 installation d'un commerce de proximité, une épicerie, dans l'ancienne caserne de pompiers, bâtiment communal, avec mise en accessibilité et rénovation énergétique du bâtiment.</li> </ul> <p><b>maître d'ouvrage :</b> commune d'Aspiran</p> <p><b>coût estimatif :</b></p>	
<b>fourchette basse (€/HT)</b> 400 000,00 €	<b>fourchette haute (€/HT)</b> 600 000,00 €



- Secteur Chemin neuf aménagements paysagers + routiers + trottoirs : 150 000 € HT (2020)
- Secteur Cimetière / Famajou/ carrefour aménagements paysagers + routiers + trottoirs : 200 000 € HT (après 2021 long terme)
- Epicerie : 30 000 € (2019 court terme)

**calendrier :** 2019 - 2020-2021

**partenariat technique potentiellement concernés par l'action :** Communauté de Communes du Clermontais, CAUE, Département de l'Hérault

**partenariat financier potentiellement concernés par l'action :** Département de l'Hérault, Région Occitanie.



Figure 15 photo depuis l'avenue de la Gare et du carrefour

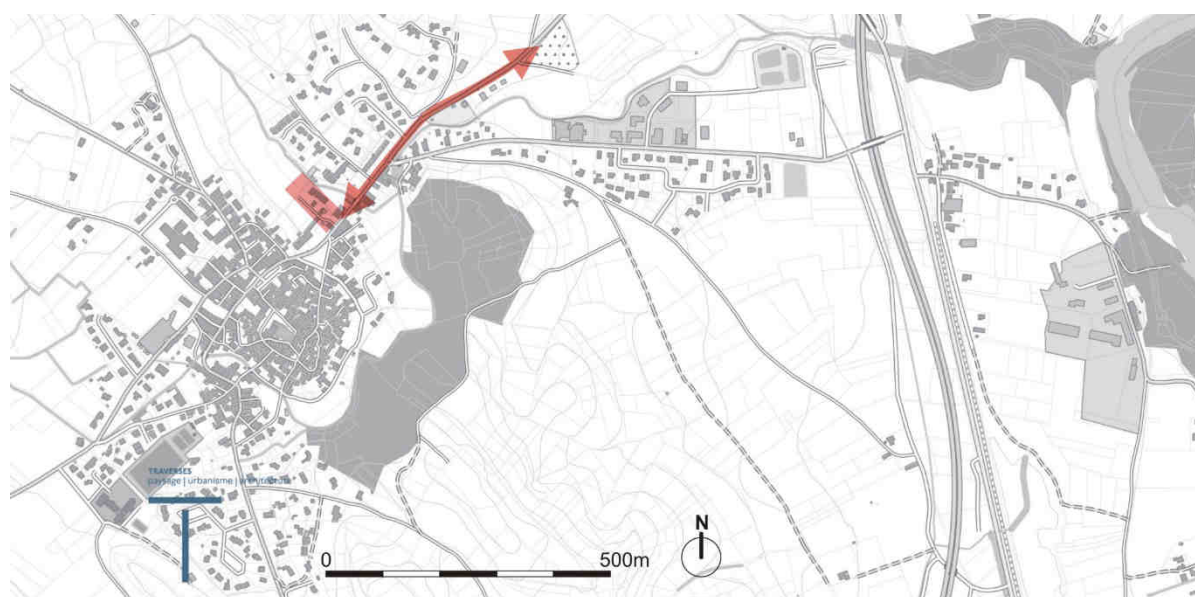
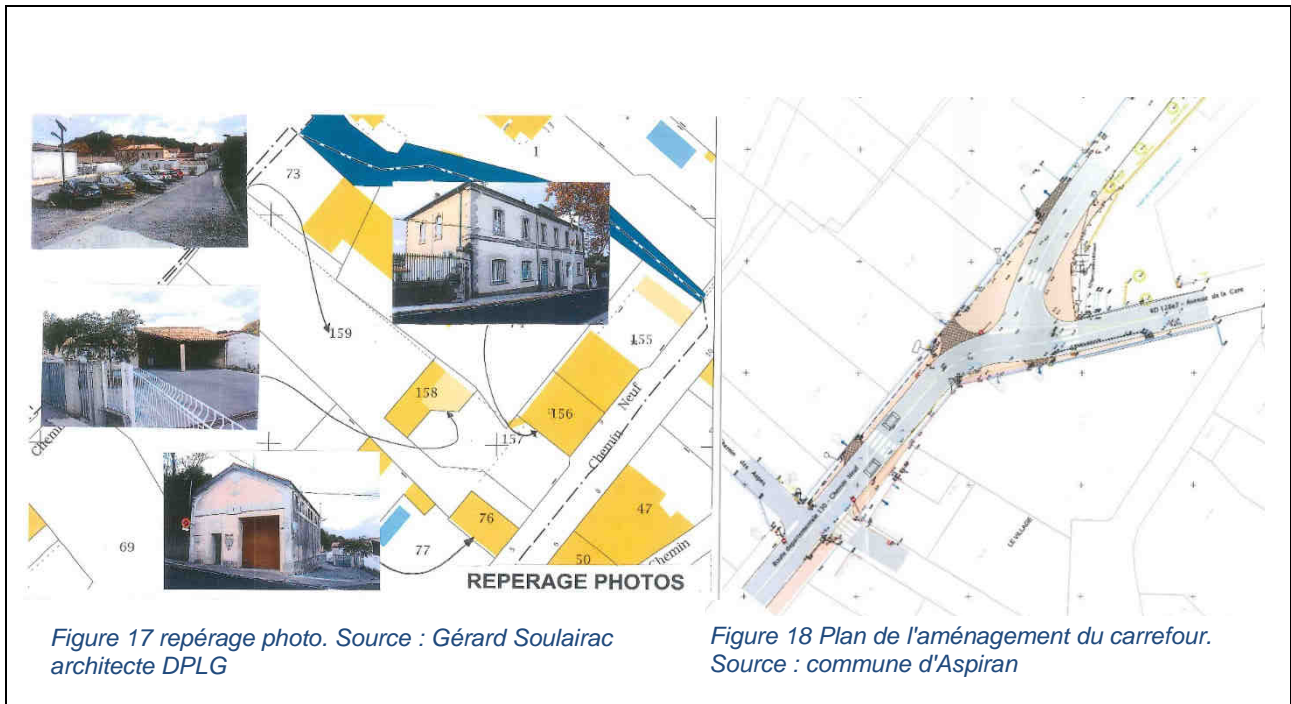


Figure 16 Carte de localisation



**Évaluation et suivi de la mesure**

- Actions et indicateurs envisagés :
- lancement des travaux,
  - évolution de l'intensité du trafic routier.
  -

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action n°2.2</b>
qualifier les faubourgs et les extensions récentes	<b>Titre de l'action :</b> <b>aménagements de la liaison entre le quartier de la Gare et le centre ancien</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>En raison de sa géographie contrainte, le village s'est au fur et à mesure étiré vers la plaine. Ainsi, à partir du centre historique lové au pied d'une colline boisée (le Puech), de nombreux quartiers extérieurs ont été créés ces dernières années (le Vigné, la combe d'Arlenques, le Piochet). On observe des discontinuités et un besoin de liens entre ces quartiers. Exemple emblématique, le quartier de la Gare, au-delà de l'autoroute et de la RD 609, nécessite d'être réinvesti pour former une réelle continuité urbaine sécurisée et aménagée, avec le centre ancien et le fleuve Hérault tout proche.</p> <p>De plus, la requalification des liens entre ces trois quartiers permet de préparer les futures opérations d'aménagements urbains et paysagers visant à apaiser le secteur. Il s'agit de qualifier l'entrée de ville à l'Est, de créer et d'aménager des cheminements doux entre le village ancien et les nouveaux secteurs d'habitat.</p> <p>Cette étude sera en lien avec des enjeux du territoire énoncé dans le SCOT Pays Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- valorisation et structuration du réseau : <ul style="list-style-type: none"> <li>o définir les conditions de développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages.</li> </ul> </li> <li>- développement urbain : <ul style="list-style-type: none"> <li>o requalifier des traversées des nouveaux quartiers et limites de village.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pérenniser et développer un réseau de circulations douces notamment pour les trajets quotidiens,</li> <li>- améliorer les perméabilités entre les différents quartiers,</li> <li>- préparer, sécuriser et créer, le cas échéant, des itinéraires accessibles et continus aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), au vu du tissu urbain dense du cœur du village.</li> </ul>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p>La structure urbaine actuelle est composée de trois quartiers très distincts qui s'alignent d'Est en Ouest : le centre ancien circulaire, l'entrée linéaire et un hameau excentré, le quartier de la gare. Cette action rentre dans la réflexion du PLU en cours de révision. Il s'agit de supprimer les entrées des poids lourds à proximité des entrées du lotissement Le Vigné (apaisement du secteur), assurer la liaison avec le quartier de la Gare qui est aussi un lieu d'activités économiques, aménager des liaisons douces depuis cette entrée jusqu'au jardin public de Bonnery ainsi que vers le centre du village par la création d'une passerelle.</p>	

**maître d'ouvrage :** commune

**coût estimatif :**

fourchette basse (€/HT)	fourchette haute (€/HT)
80 000,00 €	150 000,00 €

**calendrier :** 2019 – 2020 - 2021

**partenariat technique potentiellement concernés par l'action :** Communauté de communes du Clermontais, CAUE

**partenariat financier potentiellement concernés par l'action :** Région Occitanie, Département de l'Hérault

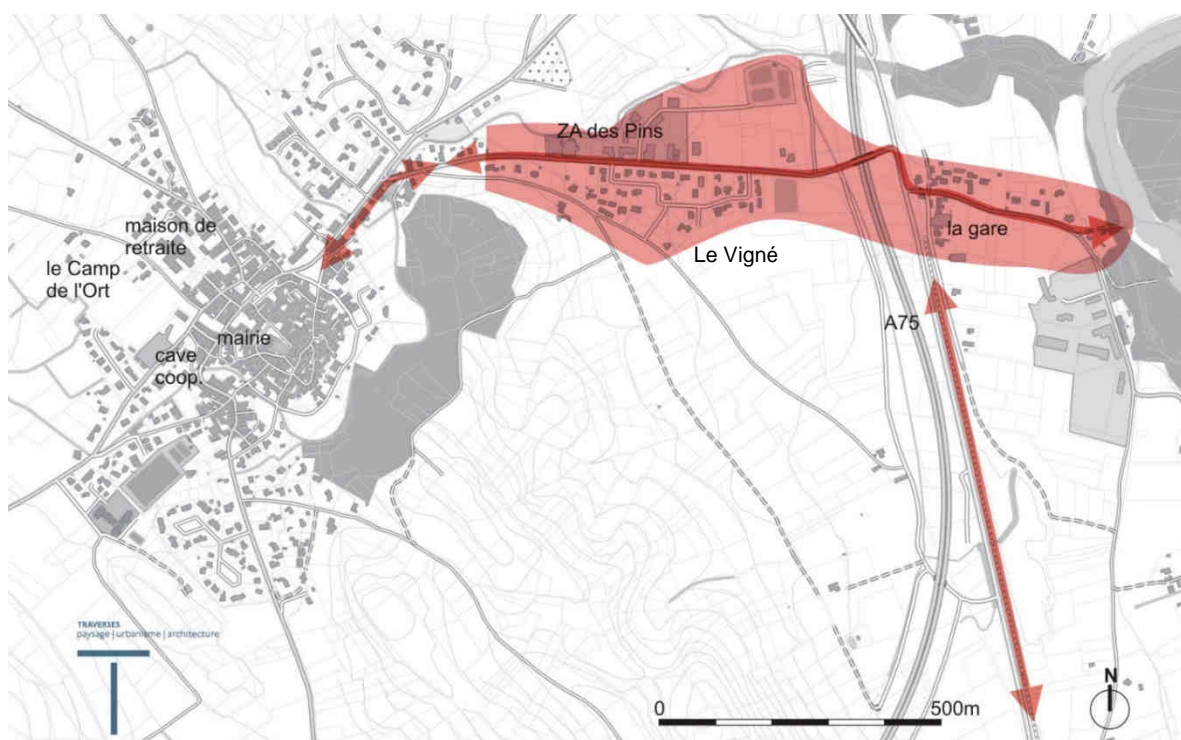


Figure 19 carte de situation des secteurs pris en compte dans les études.

**Références d'action :**



**Connexion entre le vieux bourg de Sézanne (51) et ses extensions**

Maître d'ouvrage : Ville de Sézanne

Maître d'œuvre : Savart Paysage

La ville de Sézanne avait réservé depuis quelques années des espaces d'accompagnement pour ses lotissements. L'aménagement paysager de ces espaces a permis de créer des connexions entre le Domaine des saules (vieux bourg) et le quartier Saint-Pierre (extension). Le chemin historique des Vieux Fossés devient un espace de connexion entre les nouveaux quartiers sézannais. C'est un chemin piétonnier transformé en chemin de découverte du territoire communal et du paysage, emprunté à la fois par les riverains et les promeneurs.

**Évaluation et suivi de la mesure**

Actions et indicateurs envisagés :

- appel d'offres déposé

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

### ***- du territoire communautaire de la Communauté de communes du Clermontais***

La Communauté de communes du Clermontais est porteuse d'un projet de territoire dont l'expression la plus aboutie se trouve dans l'agenda 21 du Clermontais adopté par le conseil communautaire le 26 septembre 2012 et labélisé Agenda 21 Local France par le Ministère en charge du Développement durable en décembre 2013.

Le projet de développement et de valorisation d'Aspiran vient inscrire les principales orientations stratégiques de l'agenda 21 du Clermontais dans le territoire communal.

En premier lieu, la mise en œuvre des bonnes pratiques de « *gouvernance* », à travers une concertation et une co construction avec les habitants, est au cœur de la méthode utilisée pour concevoir et mener le projet communal. Un comité de pilotage élargi à l'ensemble des acteurs et partenaires de la commune sera associé à toutes les étapes du projet de développement et de valorisation, sur la base des données techniques présentées à la concertation dans les phases préparatoires.

La recherche d'un « *aménagement cohérent* » se décline à travers les objectifs de qualité paysagère, d'habitat pour tous, de développement des déplacements doux et de valorisation du patrimoine, alors que l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments est systématiquement prise en considération. L'axe 1 « dynamiser le centre historique » impose une rigueur particulière dans le choix d'aménagements respectueux du tissu urbain et de sa fonctionnalité.

L'impulsion d'une dynamique de « *création d'emplois et de richesses* », respectueuse de l'environnement, économe en espace, est inspirée par la recherche d'un développement durable dans une dimension de proximité, en lien avec les besoins des populations et l'amélioration fonctionnelle des polarités du territoire. Le développement et la rationalisation des pôles de services administratifs, culturels, sociaux et scolaires sont pensés pour réunir les conditions d'une économie dynamisée, à échelle humaine.

Enfin, la « *qualité de vie et la cohésion sociale* » sont le fil rouge des investissements programmés sur la mobilité, l'habitat et le cadre de vie, mais aussi des actions tournées vers le quotidien des habitants, des visiteurs et des usagers, d'un lien social fait de solidarité et de tolérance. La configuration des espaces est envisagée comme un vecteur de rencontres et d'initiatives, source de citoyenneté apaisée.

## **- du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault**

Le Pays Cœur d'Hérault fédère les intercommunalités de la vallée de l'Hérault, du Lodévois et du Clermontois autour de la charte de développement 2014 – 2025 et de la construction du SCoT Pays Cœur d'Hérault.

Les 6 défis identifiés par la charte de développement entrent logiquement en résonance avec le projet de territoire du Clermontois et ont directement inspiré le choix des actions retenues dans le cadre du présent contrat.

S'agissant de « *faire du cœur d'Hérault une terre d'accueil et de partage* », la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques en seront les vecteurs privilégiés.

La « *priorité aux jeunes* » sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles des bourgs centres. Elle se prolonge clairement dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations.

L'« *économie et l'emploi* » induisent une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et des secteurs de développement économique. Les aménagements de l'espace public seront guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, le renforcement des pôles de services au cœur ou à proximité des centres bourgs permettra de renforcer l'attractivité des centres en perte de vitesse.

L'« *agriculture* » et l'« *exigence environnementale* » sont le fondement des qualités paysagères du territoire qui seront valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans la ville.

Enfin, le défi « *urbanisation, logement et mobilité* » conduit à reconstruire la ville sur la ville et à densifier, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

Le SCoT en cours d'élaboration (phase de PADD) reprendra ces objectifs afin de leur conférer une portée prescriptive et opérationnelle pour les 20 prochaines années.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg centre d'Aspiran, et ce, notamment dans les domaines suivants :

- .développement économique (infrastructures et revitalisation du commerce et de l'artisanat),*
- .qualification du cadre de vie,*
- .valorisation des façades,*
- .habitat (dont éco-chèques),*
- .équipements de services à la population,*
- .qualification de l'offre touristique,*
- . valorisation du patrimoine,*
- . équipements culturels,*
- . équipements sportifs,*
- . mise en accessibilité des bâtiments publics,*
- . transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...),*
- . projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le projet de développement et la valorisation du bourg centre,*
- . études rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.*

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune d'Aspiran et la Communauté de Communes du Clermontais a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault sur la période 2018-2021II se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault

## **Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Clermontais**

La communauté de communes exerce des compétences dans trois grands domaines :

- . Le développement économique avec la création, l'aménagement et le développement de zones d'activités économiques, la gestion de l'office de tourisme intercommunal, le développement des activités de pleine nature et le financement d'outils d'animation économique,
- . Les services à la population comprenant le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, la gestion du théâtre intercommunal et l'animation du réseau de lecture publique,
- . Les services aux communes avec l'eau, l'assainissement et la collecte des déchets ménagers.

La communauté de communes accompagne la commune d'Aspiran dans la définition de ses projets liés au développement durable, grâce à la démarche agenda 21 pour la période 2008 – 2020. Ce projet de développement durable s'articule autour des 3 axes stratégiques suivants :

- Axe n°1 : Aménager l'espace de manière économe et rationnelle pour le préserver tout en permettant le développement du territoire.
- Axe n°2 : Soutenir la dynamique économique pour créer des richesses localement et pour obtenir une meilleure cohésion sociale par la création d'emplois.
- Axe n°3 : Maintenir et développer les services à la population pour favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement.



## **Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault**

Le Pays Cœur d'Hérault accompagne la Ville d'Aspiran dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Le Pays est maître d'ouvrage d'une mission confiée à l'agence TRAVERSESES, cofinancée par la Région, pour accompagner les bourgs-centres du territoire dans la définition de leur projet.

Cet accompagnement a largement contribué à la rédaction du présent contrat, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Pays propose de mobiliser son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il s'engage notamment à accompagner la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

## **Article 10 : Autres contributions**

### ***La chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault***

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI), forte de plus de 60 000 adhérents, a développé une expertise unique en matière de connaissance du tissu économique et des modes de développement observés sur le territoire.

La CCI a travaillé de façon spécifique sur le cœur d'Hérault et le Clermontais à travers des conventions de développement économique signées avec le Pays et la Communauté de Communes.

La CCI s'affirme comme partenaire incontournable des actions de développement commercial, mais aussi pour accompagner les projets centrés sur l'habitat, l'espace public et la mobilité afin de rechercher la meilleure fonctionnalité d'un point de vue commercial.

### ***La Caisse des Dépôts et Consignations***

Par le biais de sa délégation régionale Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations intervient dans la problématique du soutien aux bourgs-centres, étant partie prenante des dispositifs contractuels initiés par l'Etat et la Région.

Elle est notamment susceptible de subventionner l'ingénierie territoriale mobilisée dans le cadre des projets bourg-centre, d'accompagner le montage d'opérations complexes et de distribuer des emprunts spécifiques en fonction des thématiques abordées.

### ***Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)***

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE) est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires.

Le CAUE sera présent aux côtés de la commune pour orienter et canaliser le travail de conception architecturale et paysagère dans le cadre du programme de développement et de valorisation. Il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage des différentes actions.

## **Article 11 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- . La Région Occitanie
- . La Commune d'Aspiran
- . La Communauté de Communes du Clermontais
- . Le Pays Cœur d'Hérault
- . La Caisse des Dépôts et Consignations

Ce comité de pilotage associera également les partenaires suivants :

- . Les services de l'Etat (DDT, UDAP, ...)
- . Le Département de l'Hérault, partenaire privilégié de la Commune dans la mise en œuvre des projets.
- . Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)
- . La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault

Enfin d'autres partenaires et organismes seront associés aux travaux du comité de pilotage en fonction des thématiques abordées.

L'organisation et le secrétariat permanent du comité de pilotage seront assurés par les services de la Ville d'Aspiran.

Le comité de pilotage a pour mission de :

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Les travaux du comité de pilotage seront alimentés par les travaux d'un comité technique associant les représentants des différents partenaires sur des questions plus précises ; le comité technique sera notamment l'instance privilégiée pour recueillir et analyser les avis et opinions des populations et des acteurs concernés à travers l'organisation d'ateliers, de consultations...

Il accompagnera les professionnels mandatés par la maîtrise d'ouvrage pour concevoir et mettre en œuvre les actions contractualisées.

## **Article 12 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

**La Présidente de la Région Occitanie**

**Carole DELGA**

**Le Président du Pays Coeur d'Hérault**

**Louis VILLARET**

**Le Président de la CCC**

**Jean-Claude LACROIX**

**Le maire de la commune de d'Aspiran**

**Olivier BERNARDI**

**Le Président de la Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie**

**Thierry RAVOT**